



La Conférence

Magazine de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2014-2015 - (Trimestriel) Déc. - Fév. #2

Échos : grande conférence

Échos : week-end

de détente à Ypres

Conférence Berryer

Colloque :

Quels droits face à la police ?



LA TVA N'EST PAS INSURMONTABLE, PASSER EN SOCIÉTÉ NON PLUS !

Laissez-vous guider par des professionnels dans ce dédale administratif et fiscal. Organiser, planifier, optimiser, administrer, défendre, ont fait de notre cabinet le *partenaire naturel* des professions libérales.

2014, UNE BONNE ANNÉE POUR RÉUSSIR LES CHANGEMENTS ?
APPELEZ LE **0486 210 234**

BRUXELLES • LIÈGE

www.degandpartners.com

Sommaire

Echos

- 03 Éditorial
- 04 Mot du Vice-président
- 06 Week-end de détente à Ypres
- 08 Grande conférence de Françoise Tulkens

Activités

- 11 Midi de la formation
- 14 Conférence Berryer
- 15 Colloque
- 16 Midi-minuit de la musique

Divers

- 16 Un avocat averti
- 18 Un petit détour par le droit public

- 19 Un avocat, un livre
- 21 Un avocat au bout du monde
- 24 Carte blanche
- 27 Un avocat, un film
- 29 L'Arménie
- 31 Le barreau a un incroyable talent
- 33 Deux avocats un resto
- 34 Calendrier en bref et cotisations

Editorial



Ce 4 octobre 2014, la Conférence du Jeune Barreau était officiellement associée à la cérémonie du Last Post à Ypres.

Ce soir là, cette cérémonie était jouée pour la 29.721^{ème} occasion, depuis 1928.

Nous avons ainsi pu déposer sous la porte de Menin, où sont inscrits les 54.896 noms des soldats britanniques morts de lors de la bataille d'Ypres en 1917, une gerbe à la mémoire des confrères morts durant les guerres.

C'était un prolongement naturel de la conférence de Françoise Tulkens, et un préalable logique à la conférence sur la justice durant la guerre, la visite de la caserne Dossin ou le voyage en Arménie.

Au-delà des paillettes, faire des choses qui ont un sens : voici un fil conducteur pour cette année.

Ceci n'empêche pas les moments de détente comme notre présence au classico (un tournoi de championnat?), le tournoi de tennis avocats/magistrats ou la conférence Berryer ce 4 décembre avec Laurence Bibot comme invité d'honneur.

Ce 6 décembre, le retour du midi-minuit de la musique nous permettra de (re)découvrir tous les talents musicaux des membres de notre Barreau.

Les plus jeunes ne seront pas oubliés au cours de cette journée : Saint-Nicolas viendra en effet rendre visite aux enfants sages.

Venez, revenez ou découvrez le Jeune Barreau : vous y êtes chez vous.

Pas besoin d'ouvrir la porte pour rentrer à la Conférence : elle est déjà ouverte !

Le temps passe si vite qu'il est déjà temps pour moi de vous adresser mes vœux pour les fêtes de fin d'année, et pour une année 2015 encore plus belle.

Cette année commencera par notre rentrée, du 15 au 17 janvier 2015.

On a hâte d'entendre notre orateur prononcer le 16 janvier 2015 son discours intitulé « Demain, peut-être ».

Je forme le vœu d'avoir le plaisir de vous rencontrer lors des festivités de la rentrée et tout au long de nos différentes activités en 2015.

Meilleurs vœux pour la fin de l'année 2014 et que 2015 vous permette de réaliser vos rêves et de participer à de nombreuses activités proposées par la Conférence.

Votre président,
Benoît Lemal



LE SITE DE LA CJBB FAIT PEAU NEUVE

Par Pierre-Yves Thoumsin
Vice-président

Les archéologues du web connaissent le site www.archive.org, dont ils ont fait leur terrain de jeu.
Les nostalgiques pourront y redécouvrir le tout premier site Internet de la Conférence du Jeune Barreau, mis en ligne en 2001.

Les curieux iront y visionner la page d'accueil très « Beverly Hills 90210 » qui lui a rapidement succédé.
Bientôt, on s'y remémorera la page gentiment désuète que vous consultiez depuis près de six ans.

Dans le courant du mois de novembre, le site Internet de la Conférence fera peau neuve, afin de mieux vous servir.

Module d'inscription

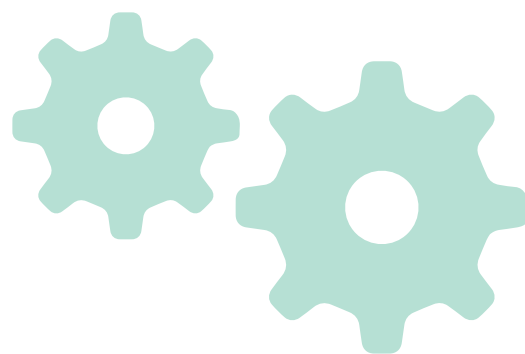
L'inscription à chacune de nos activités se fera désormais en ligne, de même que le paiement.
De la sorte, vous recevrez une confirmation automatique de votre inscription ou de la clôture des inscriptions pour les activités affichant complet.

Contenu enrichi

Notre site Internet constitue notre vitrine.
Nous nous attelons à enrichir son contenu, afin d'y mettre en valeur les traditions qui font la fierté de la Conférence et celle du barreau.
Vous pourrez ainsi y retrouver les discours prononcés à l'occasion des séances solennelles de rentrée. Nous veillerons également à étoffer la bibliothèque de nos anciens périodiques et ne désespérons pas de remonter aux anciens « Bulletins » de la Conférence.

Nous espérons ainsi vous offrir un accès plus agréable et plus intuitif à nos actualités, mais également vous permettre de vous replonger dans les archives d'une institution âgée de 175 ans, mais résolument jeune.

Bon surf !



L'enregistreur de voix Philips Pocket Memo. Équipé de beaucoup d'éléments spécialement développés pour les avocats.



Deux en un

Le détecteur de mouvement intégré transforme le Philips Pocket Memo en un enregistreur de réunion et démarre et arrête les enregistrements automatiquement.



Pour les amateurs d'analogique

Les avocats qui veulent passer au digital mais ont toujours de l'attrait pour l'analogique peuvent simplement afficher une cassette et continuer à dicter comme ils l'ont toujours fait.



Une véritable beauté

Boîtier en acier brossé inoxydable, écran couleur détaillé et clair, conception ergonomique, interrupteur à glissière avec capteur optique – le tout dans la qualité de renommée Philips.



Un enregistreur pour tous les budgets

De l'enregistreur de pointe avec lecteur de code-barres intégré au kit de démarrage complet pour les nouveaux utilisateurs de dictée – Philips offre une solution selon vos besoins et votre budget.

www.philips.com/dictation

PHILIPS



DICTEE CENTER

185, Chaussée de Charleroi | B-1060 Bruxelles
Tél. 02/538 47 65 | Fax 02/534 10 74
www.dictee-center.com | info@dictee-center.com



Essayez avant de l'acheter ! Recevez votre équipement d'essai Philips gratuitement. Contactez simplement notre partenaire Dictée Center, votre spécialiste pour les cabinets d'avocats.

COMPTE RENDU WEEKEND À YPRES

Par Me Véronique Laurent

Notre président avait décidé d'emmener la Conférence à Ypres.

Nous étions donc cinquante à nous retrouver ce vendredi d'octobre par une soirée aussi chaude qu'une soirée d'été avec un sentiment mêlé d'insouciance et d'émotion car nous étions là pour nous amuser mais aussi pour nous souvenir.

Le souvenir est là dès l'entrée dans la ville.

En effet, pour pénétrer dans Ypres, il faut passer par la porte de Menin qui conserve sur ses murs les noms de 54.896 britanniques disparus pendant les batailles précédant le 16 août 1917, jour où l'alliance franco-britannique connut un succès décisif pour la suite de la guerre.

Ypres, aujourd'hui, est belle et animée. On y entend parler anglais partout et, à l'hôtel Albion où nous logions, nous pouvions nous préparer un « early morning tea », car les anglophones viennent en nombre pour se souvenir de leurs soldats anglais, irlandais, écossais mais aussi indiens, australiens, néo-zélandais qui sont morts loin de chez eux dans les champs de coquelicots.

Le coquelicot, fleur rouge, tache de sang célébré par le major John Mac Crae en 1915 « *In Flanders fields the poppies blow between the crosses...* » est aux boutonniers mais aussi sur des tasses, des parapluies et autres produits dérivés. Tourisme oblige.

Après avoir reçu un apéritif au premier étage du « café les halles », ce qui offrait une magnifique vue sur la Grand-Place illuminée, nous avons pris le repas sous la surveillance de l'officier de bouche qui nous rappelait avec patience qui avait choisi la soupe de tomates et qui les croquettes de crevettes. Peu importait d'ailleurs, ce n'était pas le principal.

Tout le monde était là le lendemain matin pour une visite guidée de la ville, de ses bâtiments historiques tous détruits pendant la guerre et tous reconstruits.

Churchill voulait qu'Ypres reste un champ de ruines pour qu'on n'oublie pas ce qu'avaient été les combats, le monde politique voulait bâtir une ville nouvelle mais la population voulait reconstruire sa ville et c'est ce qui a été fait.

Sous la direction d'une guide polyglotte, cultivée mais aussi soucieuse de tester nos connaissances (Quels sont

les sept péchés capitaux ? Que signifie « *per ardua ad stellas* » ? etc...), nous avons parcouru la ville et découvert ses casernes, ses maisons, sa cathédrale, son église anglicane pour ensuite pique-niquer sur les remparts sous le soleil, sans traîner car nous avions rendez-vous au musée « In Flanders Fields » où une autre guide nous attendait pour une visite passionnante de ce musée à la pointe de la technologie.

De cette visite-là on ne sort pas indemne car on pense à toutes ces femmes et tous ces hommes insouciant à la veille de la guerre, bourgeois, cultivateurs, jeunes ou moins jeunes qui ont perdu leurs terres, quitté leur ville et ont été jetés sur les routes. On n'oublie pas non plus ces soldats dans leurs tranchées qui ont vu leur vie basculer dans un conflit absurde et une sale guerre.

Car on mourait de tout, du tir ennemi, de la gangrène, du gaz de chlore et aussi d'ennui.

Mais notre président avait pensé à tout et pour nous reconforter, il avait programmé la visite d'une abbaye où l'on pouvait déguster « la meilleure bière du monde » (*sic*).

Les plus courageux ou les plus inconscients (dont la signataire fait partie) pouvaient s'y rendre à vélo. Les plus avisés en voiture.

Les cyclistes partirent emmenés par notre président (qui avait fière allure avec un bermuda vert pomme) et le bâtonnier Vlies (habillé de manière plus sobre). Il ne pouvait donc rien leur arriver mais l'enthousiasme de ces sportifs fut assez vite douché, au propre et au figuré, par la pluie.

Certains rebroussèrent donc chemin tandis que les plus déterminés pédalèrent vent de face jusqu'à la brasserie Sint-Sixtus et revinrent à temps à l'hôtel pour le rendez-vous sans doute le plus important de ce week-end.

En effet, le Président avait inscrit la Conférence à la cérémonie du « Last Post » à 20h pour déposer une gerbe avec notre bâtonnier « A tous les avocats morts dans toutes les guerres ». Tous les soirs à 20h depuis 1928, des clairons sonnent le couvre-feu britannique. Samedi soir, la foule se pressait, des centaines de personnes (civils mais aussi militaires dont certains aux décorations multiples et impressionnantes) se massaient sous la porte de Menin pour les privilégiés, sous la pluie pour les autres, pour écouter dans un silence absolu cette sonnerie et une chorale anglaise.



Il était temps ensuite de se retrouver pour partager un nouveau repas avec une commissaire toujours aussi disponible pour les distraits qui ne savaient plus s'ils avaient préféré la salade de magret à la salade de chèvre.

Certains rentrèrent aux petites heures non sans chanter au retour la sérénade sous la fenêtre d'une belle ou venir fêter bon anniversaire au président à la porte de sa chambre (pour information Benoît Lemal est né le 25 mai).

Le dimanche nous sommes partis visiter le cimetière de Tyne Cot, le plus grand cimetière militaire britannique en dehors du Commonwealth.

Nous nous sommes promenés dans les allées régulières et fleuries des centaines de tombes de pierres blanches avec des familles, des enfants des écoles anglaises qui doivent venir à Ypres et répondre à un questionnaire précis sur leur visite. Il y avait une vieille dame dans une chaise roulante

poussée sans doute par ses enfants qui ne disait pas un mot. On avait envie de lui demander pour qui elle était là (un oncle, un père ?) mais nous n'avons pas osé.

Après le déjeuner, une visite de brasserie était encore prévue pour ceux qui le souhaitaient. La signataire a déclaré forfait mais elle est certaine que la visite était aussi réussie que toutes les autres activités de ces deux jours privilégiés.

Merci, cher président, chers commissaires pour tous ces moments que nous n'oublierons pas.

V. Laurent

COMPTE RENDU FRANÇOISE TULKENS



Passer une soirée avec Françoise Tulkens, c'est évidemment passer une soirée avec les droits de l'Homme.

Ce 18 septembre, la juge belge honoraire à la Cour de Strasbourg était la première invitée de la Conférence du jeune barreau pour cette nouvelle année judiciaire.

Devenue avocate après avoir été marquée par l'écoute des avocats qui luttent contre l'usage de la torture en Algérie durant la guerre d'indépendance, Françoise Tulkens ne resta que 3 ans au sein de notre Barreau.

Un leitmotiv à toutes les actions de sa vie : qu'est-ce qu'on ne voit pas dans notre quotidien d'inacceptable, et que les générations suivantes nous reprocheront ?

Une belle question, et une belle source d'inspiration.

Et madame le Juge de citer à plusieurs reprises l'exemple des réfugiés qui fuient l'Afrique, et traversent la Méditerranée au péril de leur vie.

Avec le recul, Françoise Tulkens s'interroge encore quant à savoir si c'était une erreur ou non de participer à la commission Dutroux, qui lui apparaissait d'abord comme un lieu de pouvoir pouvant faire bouger les choses, avant de connaître les débordements que l'on sait.

Sans tabou, Madame le Juge aborde la vie à la Cour, les discussions et les débats avant les arrêts dans les sujets délicats (Leyla Sahin, le rapatriement vers l'Afrique d'un malade du sida qui serait ainsi privé de soins, ...).

Les questions sont tirées au sort, et posées par des membres ou anciens membres de la Ligue, tous proches de l'invitée : Dan Kaminski, Olivier De Schutter, Alexis Deswaef, Patrick Charlier, Réginald de Beco et Georges-Henri Beauthier.

Le Bâtonnier explique ensuite son combat pour la remise de la copie des jugements pénaux lors du prononcé.

Prêt à se battre jusqu'à Strasbourg pour cette belle question, le Bâtonnier relève le défi du Président de la Conférence : commettre un excès de vitesse, relever appel du jugement du tribunal de Police le 16^{ème} jour, après avoir perdu plusieurs jours en commandant la copie du jugement.

Un beau combat en perspective.

La soirée se poursuit par un verre de l'amitié au vestiaire, qui permet à chacun d'aborder cette grande Dame qu'est Françoise Tulkens.

On rentre chez soi en se disant que manifestement, Françoise Tulkens fait partie des gens qui font évoluer positivement notre monde, et on se met à rêver d'être touché par sa ténacité sans faille pour un monde plus juste.

Puisse la Conférence nous offrir d'autres occasions d'entendre dans ce magnifique décor de la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation un tel invité de marque.

L. B.

Davantage MAÎTRE de vos affaires bancaires?



ing.be

ING 

Découvrez comment nous simplifions vos affaires bancaires grâce aux services en ligne ING Privalis.

Vous cherchez un partenaire financier novateur pour votre activité professionnelle ? Faites confiance à ING Privalis Services. Nous sommes spécialisés dans les services bancaires et d'assurances adaptés aux professions juridiques. Notre but ? Faciliter votre gestion financière grâce au développement de services

et produits en ligne. Vous souhaitez en savoir plus ? Rendez-vous dans l'une des agences ING se trouvant dans les palais de justice ou dans une agence proche de chez vous. Ou fixez directement rendez-vous avec un conseiller ING Privalis Services via ing.be/privalisservices.

Offre réservée exclusivement aux clients d'ING Privalis Services (avocats (-stagiaires), (candidats-) notaires ou (candidats-) huissiers de justice). Offre sous réserve d'acceptation de la demande par ING Belgique et d'accord mutuel. Les conditions et modalités des services et produits réservés aux clients d'ING Privalis Services (règlements, tarifs, fiches produits) sont disponibles auprès de votre conseiller ING Privalis Services.

ING Belgique S.A. – Banque/Prêteur – Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.200.393 – BIC : BBRUBEBB – IBAN : BE45 3109 1560 2789.
Éditeur responsable : Inge Ampe – Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles © Editing Team & Graphic Studio – Marketing ING Belgium – 709173F – 07/14

ING 

Avec ma formation
je renforce mes compétences.

ICHEC
ENTREPRISES

Découvrez
l'agenda

essf.be
ichec-entreprises.be



Formations continues
par des professionnels
pour des professionnels

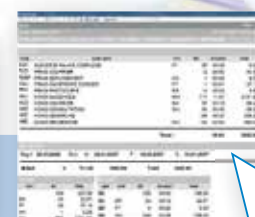


En journée, en soirée
ou le samedi

- Management et Stratégie
- Gouvernance
- Finance
- Fiscalité - **ICHEC-ESSF**
LES SCIENCES FISCALES
- Marketing et Communication
- Ressources Humaines
- Management de Soi et des Autres

Logiciel de gestion de cabinets d'avocats fondé sur la technologie *Microsoft*

- ▲ De puissants tableaux de bord
- ▲ Un processus de facturation et de rappel de paiement efficace et intelligent
- ▲ Un apprentissage aisé
- ▲ Un module complet de CRM et de Document Management
- ▲ Une gestion conviviale des relevés de prestations/time-sheet
- ▲ Intégration Outlook avancée
- ▲ Comptabilité intégrée
- ▲ Compatible avec la TVA



www.wolterskluwer.be/dlex/fr

DLex® est le premier logiciel
de gestion de cabinets d'avocats
certifié par Microsoft® en Europe

Microsoft
GOLD CERTIFIED
Partner

ISV/Software Solutions



Wolters Kluwer

MIDIS DE LA FORMATION

LES MIDIS DE LA FORMATION SONT ORGANISÉS EN PARTENARIAT AVEC KLUWER

Modalités pratiques des midis de la formation

LIEU :

Sauf information contraire, les midis de la formation ont lieu à la salle Marie Popelin, dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé Rue de la Régence 63 à 1000 BRUXELLES.

PARTICIPATION AUX FRAIS :

Stagiaires : 10 €

Autres participants : 15 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau BE68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom + prénom – titre du MDF »

FORMATION PERMANENTE :

La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

INSCRIPTIONS :

Inscription préalable obligatoire pour 5 jours ouvrables avant le MDF au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be

De manière subsidiaire, elles peuvent se faire par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

RAPPELS IMPORTANTS :

Attention, en cas de forte affluence :

1. Un paiement sans inscription en temps opportun via le site www.cjbb.be peut poser problème et compliquer la tâche de la Conférence.
2. Les midis de la formation sont fixés à 12h00. A compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs, dans la même hypothèse, nous ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.

« Les saisies : rappel au regard de la jurisprudence récente. »

LE MERCREDI 3 DÉCEMBRE, DE 12H À 14H

Votre client se trouve face à un débiteur récalcitrant. Plusieurs options sont envisageables, notamment de recourir à une saisie conservatoire (éventuellement entre les mains d'un tiers). Si ce moyen de pression ne s'avère pas suffisant, il conviendra de convertir celle-ci en saisie exécutoire. Quelles sont les conditions à respecter en la matière ? Où et comment procéder ? Comment s'y opposer

le cas échéant ? Au cours de cette formation, nous reverrons les notions de base et les règles générales pour les saisies conservatoires et saisies-exécution à la lumière de la jurisprudence récente en la matière.

Les intervenantes sont **Me Annick Mottet Haugaard** et **Me Olivia Santantonio**, avocates au Barreau de Bruxelles.

« Avocats avec attestation pour la cassation pénale : l'annonce d'un barreau à plusieurs vitesses ? »

LE LUNDI 8 DÉCEMBRE, DE 12H À 14H

La loi du 14 février 2014 prévoit que l'introduction d'un pourvoi en cassation en matière pénale sera désormais réservée à des avocats qui seront munis d'une attestation de formation spécifique.

Il s'agit d'un précédent manifestement dangereux, dès lors que cela rompt l'égalité entre les avocats et ouvre la porte à la multiplication, demain, d'accès limités à des avocats porteurs de certificats quelconques, toujours pour une raison apparemment justifiée par un souci d'efficacité :

- pourquoi ne pas limiter l'accès à la juridiction des saisies aux avocats porteurs d'un certificat de formation en droit des saisies ?
- et pour les baux, le droit des personnes, le droit fiscal ?

Toutes les matières sont concernées !

Ces restrictions ne violent-elles pas les articles 10 et 11 de la Constitution et ne vont-elles pas à l'encontre du pouvoir général d'intervention devant toutes les juridictions qui est en principe reconnu aux avocats ?

Comment s'explique l'apparente passivité des avocats ?

Me Michel Forges, avocat au Barreau de Bruxelles, maître de conférences à l'Université de Mons et juge suppléant au Tribunal de commerce francophone de Bruxelles fera connaître son point de vue et les raisons pour lesquelles il a introduit un recours à la Cour constitutionnelle.

« La transaction pénale. »

LE MARDI 16 DÉCEMBRE, DE 12H À 14H

La possibilité d'une transaction hors instance en justice a été introduite en son temps par la loi du 28 juin 1984 dans l'article 216bis du Code d'instruction criminelle.

La loi du 14 avril 2011 contenant des dispositions diverses (Moniteur belge du 6 mai 2011) a élargi la possibilité pour le Ministère public de proposer à celui qui est suspecté d'avoir commis une infraction, sous certaines conditions,

une transaction pénale de diverses formes. La transaction pénale qui aboutit éteint l'action publique à l'égard de la personne suspectée.

La formation fera le point sur cette question.

L'intervenant est **Monsieur Thibaut Radar**, substitut du procureur du Roi.

« Renouvellement du bail commercial et résiliation du bail de résidence principale : quand la loi ne dit pas tout. »

LE VENDREDI 19 DÉCEMBRE, DE 12H À 14H

Le renouvellement du bail commercial a déjà fait couler beaucoup d'encre tant les formalités imposées sont strictes et les délais pour réagir souvent très courts.

Lors de la formation proposée, toutes les étapes de la procédure seront examinées pas à pas. Ensuite, nous examinerons comment et pourquoi mettre fin au bail

de résidence principale ce qui peut sembler simple au premier abord alors qu'en pratique chaque situation appelle une réponse spécifique.

L'intervenante est **Me Sabine Delhaye**, avocate au Barreau de Bruxelles.

« Le tribunal de la famille, état des lieux. »

LE VENDREDI 9 JANVIER, DE 12H À 14H

La loi du 30 juillet 2013 a créé un tribunal de la famille et de la jeunesse (M.B. du 27 septembre 2013).

Il s'agit d'une nouvelle section du tribunal de première instance.

Ce tribunal est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2014.

Qu'en est-il au quotidien ? Qu'est-ce qui a changé ? Quelles

sont les difficultés rencontrées ? Le plus, le moins ?

Ce Midi de la formation se propose de faire un premier « état des lieux » sur ces questions.

L'intervenante est **Me Nadine Kalamian**, avocate au Barreau de Bruxelles.

« Licenciement collectif: rappel des principes et mise en pratique. »

LE MERCREDI 28 JANVIER, DE 12H À 14H

L'exposé portera sur les principes qui encadrent les licenciements collectifs. Plus précisément, l'orateur vous accompagnera afin de pouvoir répondre aux questions suivantes :

- Comment se prépare un licenciement collectif ?
- Quelles sont les conditions à remplir ?
- Quelle est la procédure à suivre ?

- Quelles sont les formalités pratiques à accomplir ?
- Quels sont les risques pour l'employeur ?

Enfin, l'orateur ne manquera pas de partager avec vous ses expériences pratiques

L'intervenant est **Me Thierry Duquesne**, avocat au Barreau de Bruxelles.

« Les devoirs de l’avocat dans la lutte contre le blanchiment et la problématique du secret professionnel. »

LE LUNDI 9 FÉVRIER, DE 12H À 14H

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment, la place particulière de l’avocat, tant par la spécificité liée au secret professionnel que pour la confiance que le client doit pouvoir placer en lui, a été reconnue par la Cour constitutionnelle.

Il n’en reste pas moins que les avocats doivent rester vigilants. La législation anti-blanchiment reste, en effet,

applicable aux avocats.

Les intervenants reviendront sur les rôles et devoirs des avocats, ainsi que sur la réglementation OBF en la matière.

Les intervenants sont **Me Pierre Sculier, Dauphin, Me Françoise Lefevre et Me André Risopoulos**, avocats au Barreau de Bruxelles.

« La prévention et le règlement des conflits au sein des sociétés en pratique. »

LE VENDREDI 27 FÉVRIER, DE 12H À 14H

De la petite entreprise familiale à la société internationale, comment prévenir le sabotage des activités de la société par des conflits entre ses actionnaires et/ou dirigeants et comment régler de telles situations. Une approche pratique des

mesures légales et conventionnelles, des modes judiciaires et alternatifs de règlement des litiges.

L’intervenant est **Me Pierre Paulus de Châtelet**, avocat au Barreau de Bruxelles.



Librairie ancienne **Roger Siblot**

Famille de Ravel d'Esclapon

Achat - Vente - Expertise de livres anciens

*Droit - Histoire - Révolution Française - Voyages
Livres à planches*

3 Cour du Bain des Juifs - 67000 Strasbourg

Tél. : 03 67 07 45 11 - Email : librairiesiblot@gmail.com

Site : www.librairie-siblot.fr

Berryer

4 décembre 2014



Cette manifestation se déroule, une fois par an, dans la Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles. Tournoi d'éloquence par excellence pour certains, cruels jeux du cirque pour d'autres, la conférence Berryer nous vient de la plus pure tradition du barreau de Paris.

Elle a pour vocation de refléter, sous un angle humoristique et original, les liens qu'entretient le Barreau de Bruxelles avec le monde extrajudiciaire (comédiens, hommes politiques, sportifs, grands patrons, écrivains, ...).

Cette Conférence porte le nom d'un illustre avocat français, Pierre-Antoine BERRYER, en signe d'hommage à son goût du défi et de la liberté : avocat dans l'âme, BERRYER a toujours défendu ceux qui n'avaient pas les faveurs du pouvoir. BERRYER donna à la plaidoirie ses lettres de noblesse, celles du courage et du cœur.

Véritable joute oratoire, elle réunit un invité d'honneur, les douze Secrétaires de la Conférence du stage de Paris et deux ou trois jeunes orateurs, avocats bruxellois.

Après une présentation, souvent humoristique et caustique, de l'invité d'honneur par l'un des secrétaires parisiens, celui-ci est invité à prendre la parole pour éventuellement rectifier les quelques contre-vérités lancées au public.

Les valeureux orateurs traiteront ensuite à leur choix l'un des sujets imposés puis seront soumis aux critiques grinçantes, mordantes ou plus rarement tendres des secrétaires parisiens, eux-mêmes exposés en fin de soirée à une redoutable contre-critique, le dernier mot revenant en guise de conclusion à l'invité d'honneur.

Le public, dit « peuple de Berryer » n'est pas en reste, manifestant bruyamment son amusement ou son déplaisir, au cours des interventions des uns et des autres.

Depuis sa création, la Berryer belge a déjà accueilli les invités prestigieux suivants, chacun (ou presque) étant à sa façon représentatif de notre plat pays :

Jean Gol (1991), Herman De Croo (1992), Etienne Davignon (1993), Louis Tobback (1994), Pierre Mertens (1995), Guy Haarscher (1996), René Swennen (1997), Hervé Hasquin (1998), Xavier Magnée (1999), Jacques Simonet (2000), Plantu (2001), Jacques Mercier (2002), Jean-Luc Fonck (2003), Frédéric Jannin (2004), Maureen Dor (2005), Joëlle Milquet (2006), José Garcia (2007), Irène Salvador (2008), Pierre Kroll (2009), Michel Daerden (2010), Alex Vizorek (2011), Alexander De Croo (2012),

Cette année, la conférence Berryer aura lieu
le jeudi 4 décembre 2014.

Elle accueillera **Laurence Bibot** comédienne et humoriste belge. Venez nombreux assister à cet événement incontournable.

QUELS DROITS FACE À LA POLICE? QUELLES RÉPONSES JUDICIAIRES ET DISCIPLINAIRES AUX ABUS POLICIERS?

COLLOQUE

Le 10 décembre 2014
de 13h45 à 19h00

à l'occasion de la journée internationale de Droits de l'Homme
Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel - Palais de Justice, Bruxelles

Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel - Palais de Justice, Bruxelles

Quels remèdes la justice pénale peut-elle offrir aux citoyens victimes de comportements répréhensibles des forces de l'ordre? Dans quelles conditions peut-on agir sur le plan civil pour obtenir un dédommagement auprès d'une zone de police? Dans quels cas un policier peut-il être sanctionné sur le plan disciplinaire? Quelle stratégie optimale pour l'avocat aux prises avec des violations de droits fondamentaux par la police?

Si selon la loi, les policiers « respectent et s'attachent à faire respecter les droits humains et les libertés fondamentales », dans la pratique, beaucoup assurent certes admirablement cette mission difficile mais certains agents abusent de leur pouvoir.

On constate que citoyens et praticiens du droit semblent souvent démunis face aux illégalités commises par les représentants de la loi. Pourtant, la Cour européenne des droits de l'Homme a élaboré une jurisprudence abondante concernant les affaires mettant en cause des traitements inhumains ou dégradants et impose notamment aux États de mener des enquêtes efficaces, diligentes, indépendantes qui doivent pouvoir aboutir à des sanctions dissuasives.

Ce colloque vise à fournir des outils pratiques. Les participants pourront d'ailleurs s'appuyer sur le livre de Mathieu BEYS, « Quels droits face à la police? Manuel juridique et pratique » (Couleur livres – Jeunesse & droits, 2014, 596 p).

Ce colloque s'adresse aux professionnels et citoyens susceptibles d'être confrontés à des comportements policiers fautifs.

Il sera clôturé par la remise par la Ligue des droits de l'Homme du Prix Régine Orfinger-Karlin par lequel celle-ci récompense une initiative qui s'est particulièrement illustrée dans la défense des droits fondamentaux.

Le colloque est organisé en collaboration avec la Ligue des droits de l'Homme

13h45 : Accueil et mot de bienvenue

Benoît Lemal, avocat, président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

14h05 : Présentation de l'Observatoire des violences policières de la LDH (www.obspol.be)

Alexis Deswaef, avocat, président de la Ligue des droits de l'Homme

14h20 : Abus de la police et obligations de l'État dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

Françoise Tulkens, professeur émérite de l'UCL, ancienne Vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'Homme

15h10 : Embouteillage à Strasbourg? Cap sur Genève !
Le Comité des droits de l'Homme et le respect des droits fondamentaux par la police (Intervenant-e à confirmer)

15h30 : La justice pénale, un instrument efficace pour sanctionner les violations de la loi par les policiers?

Damien Vandermeersch, professeur à l'UCL et Saint-Louis, avocat général près la Cour de cassation

16h15 : Pause café

16h45 : La responsabilité des zones de police pour les fautes des policiers. Responsabilité civile des pouvoirs publics et sanctions disciplinaires.

Isabelle Wattier, responsable du service juridique et contentieux de la zone de police Bruxelles-Midi, Maître de conférence à l'UCL

17h15 : Le rôle de l'avocat face aux violations des droits fondamentaux par les forces de l'ordre

Olivia Venet, avocate, ancienne présidente de la Commission justice de la Ligue des droits de l'Homme

18h00 : « Quels droits face à la police? », une contribution au droit de connaître ses droits

Mathieu Beys, assistant chargé d'exercices à l'ULB, membre de l'Observatoire des violences policières de la Ligue des droits de l'Homme

18h30 : Remise du Prix Régine Orfinger-Karlin de la Ligue des droits de l'Homme

Présentation du prix par **Alexis Deswaef** et intervention de

Françoise Tulkens Remise du prix et discours du lauréat

19h00 : drink de clôture

Participation aux frais :

Le prix de la participation aux travaux, aux pauses-café avec acquisition de l'ouvrage « Quels droits face à la police », Manuel juridique et pratique, par Mathieu BEYS, Jeunesse & Droits ASBL, 2014 :

- membres de la Conférence, membres de la Ligue des droits de l'Homme et magistrats : 50,00€
- non-membres de la Conférence : 70,00€

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses-café, sans ouvrage, est fixé à :

- membres de la Conférence, membres de la Ligue des droits de l'Homme et magistrats : 35,00€
- non-membres de la Conférence : 55,00€

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau IBAN BE 68 6300 2151 2134 (BIC BBRUBEBB) avec la référence « colloque – droits police – nom + prénom »

Formation permanente :

La participation au colloque donne droit à 4 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire pour le 3 décembre au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be

UN AVOCAT AVERTI...

La loi sur le juge naturel : les autres modifications à ne pas perdre de vue

La loi du 26 mars 2014, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, dite «loi sur le juge naturel» a apporté des modifications substantielles aux règles de compétence des juridictions de premier degré, et essentiellement des tribunaux de commerce. Si la modification de l'article 573 C. jud. constitue incontestablement le changement le plus spectaculaire, deux autres dispositions de la loi du 26 mars 2014 méritent d'être rappelées.

D'une part, depuis le 1^{er} juillet 2014, le tribunal de commerce ne connaît plus de l'appel des décisions prononcées par les juges de paix. Certes l'essentiel des compétences exercées jusqu'alors par le juge de paix en matière commerciale a été transféré au tribunal de commerce (à savoir les «petits» litiges commerciaux), de sorte que le maintien de la compétence d'appel du tribunal de commerce ne semblait pas se justifier. Il n'en reste pas moins que le juge de paix connaît encore, dans le cadre de ses compétences spéciales, de l'une ou l'autre compétence «commerciale», telle que le contentieux en matière de bail commercial. Désormais, l'appel des jugements du juge de paix devra, en ces matières, être introduit exclusivement devant le tribunal de première instance.

D'autre part, un important contentieux est désormais spécialement dévolu à la compétence du juge de paix et ce, quel que soit le montant de la demande : les demandes relatives au recouvrement d'une somme d'argent introduites par un fournisseur d'électricité, de gaz, de chauffage ou d'eau ou par une personne proposant un réseau public de communications électroniques, un service de radiotransmission ou de radiodiffusion et télédiffusion



(Erratum : Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'erreur qui s'est glissée dans le précédent article proposé par notre auteur. Pour une lecture correcte de l'article, le dernier paragraphe doit être retiré.)

à l'encontre d'une personne physique qui n'est pas une entreprise (à savoir pour l'essentiel le consommateur) en raison d'un défaut de paiement d'une fourniture de service d'utilité publique (article 591, 25° C. jud.). En soi, le juge de paix connaissait déjà la plupart de ces demandes, en raison de sa compétence générale pour connaître des litiges de faible valeur. L'innovation principale réside dans l'insertion à l'article 628 C. jud. d'une règle particulière de compétence territoriale puisque désormais, pour le contentieux susvisé, sera seul compétent le juge de paix du domicile du consommateur. Dès lors qu'il s'agit d'une règle impérative, il n'apparaît donc plus possible pour ces fournisseurs de services d'utilité publique d'assigner le consommateur devant le juge éventuellement désigné par leurs conditions générales.

Enfin, signalons également qu'est maintenue l'option ouverte au demandeur qui n'est pas une entreprise d'assigner une entreprise soit devant le tribunal de commerce, soit devant le tribunal de première instance (si le montant de la demande est supérieur à 2.500 €) ou devant le juge de paix (si le montant de la demande est inférieur ou égal à 2.500 €). Dans cette dernière hypothèse, le choix du demandeur sera nécessairement influencé par sa volonté de bénéficiaire, ou non, de la possibilité d'interjeter appel du jugement dès lors que, le taux du ressort n'étant pas identique entre le juge de paix (1.860 €) et le tribunal de commerce (2.500 €), l'appel d'un jugement du tribunal de commerce n'est plus possible lorsqu'il est saisi d'une demande dont le montant est inférieur à 2.500 €.

Jean-Sébastien Lenaerts

MIDI-MINUIT DE LA MUSIQUE

le dimanche 6 décembre 2014

Midi-minuit de la musique, le samedi 6 décembre 2014
à partir de 14 heures au Kings of Comedy Club

Notre barreau regorge de talents !

Dans le but de leur faire honneur, le Midi-minuit de la
musique fera son grand retour le 6 décembre 2014.

Musiciens, comédiens et plasticiens se produiront sur et
autour d'une vraie scène.

Si vous êtes artiste, adressez un courriel à Céline
Wiard (cw@indigolex.com) pour le 1^{er} novembre 2014
au plus tard, en précisant le type de prestation que
vous souhaiteriez réaliser (musique, comédie, etc.)
ou le type d'œuvre que vous souhaiteriez exposer
(peintures, photographies, sculptures, etc.) ainsi que vos
disponibilités durant l'après-midi et la soirée
du 6 décembre 2014.

Si vous êtes spectateur, venez en famille ou entre amis
découvrir les nouvelles stars du Barreau dès 14 heures.

Animations pour les enfants entre 14 et 17 heures et
buffet gourmand durant tout l'après-midi.

Le programme complet de l'après-midi sera dévoilé
le 15 novembre sur notre site internet : www.cjbb.be.



L'ORATEUR DE RENTRÉE

L'automne a fait (timidement) son entrée, l'hiver est à nos portes et avec lui son cortège de festivités.

En point d'orgue, la séance de rentrée solennelle et l'immanquable discours de l'orateur du Jeune Barreau.

Institution s'il en est, il est précédé d'un nombre incalculable de pronostics et discussions à en faire pâlir les bookmakers londoniens.

Connaissez-vous l'orateur cette année? De quoi parlera-t-il? A-t-il du talent? Il n'est pas un peu jeune? Tu crois que ça sera long?

Parfois (souvent) les orateurs s'en plaignent, identifiant dans ce type de questions une forme de pression, les faisant redouter « un moment tant attendu ».

Pourtant, et bien qu'ils s'en défendent, ces petits coquins entretiennent eux-mêmes cette attente en laissant filtrer des bribes d'information sujettes à toutes les interprétations... « Il m'a dit qu'il avait été à Paris 3 fois l'année dernière, ça sera sûrement un discours sur la tour Eiffel ! ».

Indice suprême, attendu par les foules comme la publication du dernier recueil des règles déontologiques, le titre.

Souvent court (la palme revient incontestablement à « 1994 »), mystérieux (« La recette authentique

du pot-au-feu ») ou torturé (« Antigone, mon père »), il laisse libre court à l'imagination de chacun.

Cette année, l'orateur de rentrée, **Me David RAMET** n'a pas failli à la tradition en choisissant pour titre : « Demain, peut-être ».

Tout un programme...

Aurons-nous la chance d'apprendre la chiromancie, une dissertation sur la procrastination, entendrons-nous une leçon d'amour éternel ou s'agira-t-il d'une réflexion se voulant plus sérieuse sur l'avenir de la justice? Enigmatique à souhait, ce titre nous laisse rêveur. Et Me RAMET, soyons rassurés, possède le talent pour nous faire voyager.

Sous sa mèche rebelle et son air de distrait perpétuel, il entretient une intelligence aiguisée où se côtoient les plus belles références de la culture de notre époque.

Lucide, il promet que le discours ne sera pas trop long ; ambitieux, il voudra nous surprendre !

Rendez-vous donc, le 16 janvier, pour un voyage en terra incognita.

Y aura-t-il un avant et un après demain? Peut-être...

Augustin Daout

RENTRÉE SOLENNELLE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

Programme

Jeudi 15 janvier 2015

15 h : Troisième édition du concours international de plaidoiries surréalistes, chaque candidat représentant un Barreau francophone (Palais de Justice – détails et candidatures annoncés fin décembre sur notre site internet).

Vendredi 16 janvier 2015

14h45 : Hommage aux morts

15h : Séance solennelle de rentrée, présidée par le Président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Me Benoît Lemal. Discours prononcé par Me David Ramet (Palais de Justice – salle des audiences solennelles de la Cour d'appel – entrée libre mais inscription préalable souhaitée)

20h : Réception donnée par Monsieur le Bâtonnier aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, au Cinquantenaire.

23h30 : Soirée offerte par la Conférence du Jeune Barreau à tous les avocats et invités belges et étrangers au Martini Bar (détails et inscriptions via notre site web : www.cjbb.be)

UN PETIT DÉTOUR PAR LE DROIT PUBLIC

Pourquoi nos ministres jurent-ils fidélité au Roi ?

Par Laurent STERCKX, Juriste

(Article publié le 15 octobre 2014 sur le blog mentionmarginale.wordpress.com)

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge », tel est le serment constitutionnel qu'ont prêté le samedi 11 octobre dernier les nouveaux ministres du Gouvernement fédéral. Cette courte phrase, dont la formule est consacrée par un décret du 20 juillet 1831^[1] adopté par le Congrès national parallèlement à notre Loi fondamentale, nous apprend en réalité beaucoup de choses sur l'organisation de notre régime parlementaire, ou du moins sur la conception que l'on s'en faisait lors de sa mise en place au XIX^e siècle.

Aux termes de l'article 33 de notre Constitution^[2], « tous les pouvoirs émanent de la Nation ». Il paraît donc sain que nos gouvernants jurent de respecter la Constitution et les lois qui sont votées par les représentants du peuple, celles-ci traduisant en théorie la volonté de la Nation elle-même. Les parlementaires, quant à eux, ne doivent d'ailleurs jurer que « d'observer la Constitution »^[3], puisque le parlement est toujours libre d'abroger les lois qu'il édicte.

Mais intéressons-nous de plus près à la première partie de la phrase, qui semble quelque peu anachronique et selon laquelle les ministres jurent « fidélité au Roi ». Quelle est donc sa signification ?

Tout d'abord, il est intéressant de rappeler que le régime parlementaire instauré en Belgique après la révolution de 1830 n'était pas une démocratie au sens où on l'entend de nos jours. En effet, même si des élections étaient organisées, les droits de vote et d'éligibilité n'étaient réservés qu'aux plus nantis. Par ailleurs, le rôle dévolu au Roi dans l'organisation

des pouvoirs restait non négligeable, même si celui-ci ne tenait plus ses pouvoirs directement de Dieu mais de la Constitution et était donc, en principe, tenu de respecter *in fine* la volonté de la Nation. En réalité, la monarchie constitutionnelle alors mise en place, s'inspirant du modèle anglais, ne représentait qu'une étape entre l'absolutisme royal et la pleine souveraineté du peuple.

Ce type de régime parlementaire est qualifié de « dualiste » car il implique une responsabilité du Gouvernement tant devant le Parlement que devant le chef de l'État. Ce dualisme se traduit notamment au travers de l'article 96 de la Constitution^[4] qui dispose que « le Roi nomme et révoque ses ministres ». En cas de désaccord entre les ministres et le Roi, ce dernier peut donc théoriquement exiger la démission du gouvernement. Tel fut notamment le cas lorsque, le 1^{er} décembre 1871, à la suite de multiples divergences au sujet des dépenses militaires du pays, Léopold II profita d'un soulèvement populaire pour demander la démission du gouvernement mené par le baron Jules d'Anethan^[5].

Il est par ailleurs intéressant de noter que jusqu'en 1918, la fonction de Premier ministre n'existait pas^[6]. On parlait alors de « chef de cabinet » pour désigner le formateur du gouvernement qui n'exerçait pas de fonction spécifique mais recevait, à l'instar des autres ministres, la charge d'un département (la Justice, l'Intérieur, les Affaires étrangères, etc.). Durant les premières années de l'État belge, le Roi assurait d'ailleurs en personne la direction du Gouvernement et la présidence du conseil des ministres. Avec les années, il est toutefois apparu au Souverain, appelé à se maintenir en fonctions alors que les cabinets se succédaient, qu'il convenait de prendre du recul afin de ne pas s'identifier aux choix politiques de ses ministres, parfois contradictoires d'un gouvernement à l'autre. C'est ainsi que, petit à petit, la figure du Premier ministre fut appelée à assurer la pleine direction du Gouvernement.

En pratique, l'instauration progressive du suffrage universel entraîna corrélativement une diminution sensible des pouvoirs du Roi, dont l'absence de légitimité démocratique apparaissait d'autant plus flagrante au regard de la nouvelle légitimité qu'acquerrait le Parlement. De nos jours, un régime dualiste ne se conçoit plus en effet que lorsque le chef de l'État est élu démocratiquement, comme en France où le Président de la République a encore récemment fait usage de sa prérogative de révoquer ses ministres. De fil en aiguille, la monarchie parlementaire belge a donc basculé vers un régime « moniste », le gouvernement n'étant *de facto* plus responsable que devant le Parlement.

Cette évolution de la pratique ne s'est toutefois pas traduite dans les textes de notre droit constitutionnel, raison pour laquelle la Constitution prévoit encore de nos jours que le pouvoir exécutif appartient au Roi et que, dans ce cadre, celui-ci nomme et révoque ses ministres. Le Roi reste donc symboliquement le chef de l'État et du gouvernement fédéral, ce qui explique que les ministres doivent toujours actuellement lui jurer fidélité.

Ce qui est plus curieux, en revanche, c'est que les membres des gouvernements régionaux et communautaires jurent également fidélité au Roi... alors qu'ils n'ont en réalité aucun lien fonctionnel, même symbolique, avec le Souverain. A l'origine, il était pourtant prévu de leur prescrire un serment propre^[7] mais le Législateur a décidé, en cours de travail parlementaire, d'en revenir au serment de 1831 au motif, semble-t-il, qu'il était plus « conforme à la tradition »^[8], sans se poser la question de savoir si la première partie de la formule avait un sens dans le contexte des entités fédérées... En définitive, à l'instar de la ratification par le Roi de la désignation des Ministres-Présidents^[9], il faut sans doute simplement y voir un « garde-fou d'ordre psychologique »^[10] destiné à garantir symboliquement l'unité du pays.

[1] Décret du 20 juillet 1831 concernant le serment à la mise en vigueur de la monarchie constitutionnelle représentative (non publié).

[2] Avant la coordination de 1994, il s'agissait de l'article 25.

[3] Pour les parlementaires fédéraux, la formule du

serment est consacrée dans le décret du 20 juillet 1831, déjà évoqué. En ce qui concerne les communautés et les régions, la formule de serment est prévue respectivement à l'article 31bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 (pour les

parlements de la Région wallonne, de la Communauté flamande et de la Communauté française), à l'article 13 de la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone et à l'article 24 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux

institutions bruxelloises.

[4] En 1831, il s'agissait de l'article 65.

[5] Voy. Not. le récit que fait Jean Bartelous de ces événements dans Nos premiers ministres – De Léopold I^{er} à Albert I^{er} (1831-1934), Bruxelles, Ed. J.-M. Collet, 1983, pp. 143-149.

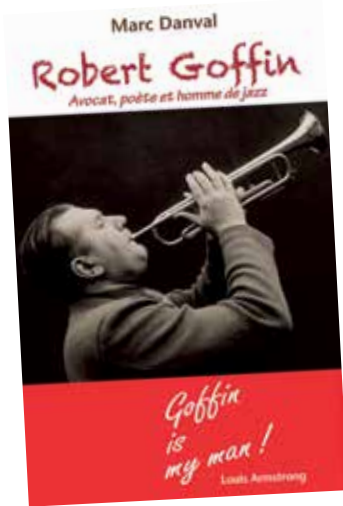
[6] Léon Delacroix (Premier ministre de novembre 1918 à novembre 1920) fut ainsi le premier à être officiellement désigné en cette qualité.

[7] Doc. parl., Sénat, 1979-1980, n° 434 – 1, p. 82.

[8] Doc. parl., Sénat, 1979-1980, n° 434 – 2, p. 277.

[9] Art. 60, §4, al. 3 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 (M.B. du 15.08.1980).

[10] Pour reprendre l'expression du professeur Marc Uyttendaele dans Trente leçons de droit constitutionnel, Bruxelles, Bruylant, 2014, p. 434.



UN AVOCAT UN LIVRE

Marc Danval, Robert Goffin. Avocat, poète et homme de jazz. De Arthur Rimbaud à Louis Armstrong.

Il est rare qu'un livre soit consacré à un membre de notre barreau. Saluons donc la sortie du livre que Marc Danval consacre à Robert Goffin (1898-1964).

Cet ouvrage nous fait découvrir un avocat hors du commun qui a exercé son métier avec passion en plaidant notamment de célèbres affaires pénales où son éloquence puissante fascinait les juges et ses confrères. Ainsi, à peine inscrit au tableau, il réussit à obtenir l'acquittement devant la cour d'assises de Mons d'une fille-mère qui par crainte de perdre son emploi chez un notaire, avait tué son enfant. Pour convaincre les jurés, Robert Goffin fait état des souffrances qu'il avait endurées durant son enfance à Ohain, lui-même étant un enfant naturel.

Mais la vie de Robert Goffin ne se limite pas au barreau.

Robert Goffin découvre au début des années 1920 lorsqu'il installe son cabinet d'avocat au centre de Bruxelles, ce qui lui permet de fréquenter assidûment les bars où se produisent des orchestres de jazz. Après avoir écrit en 1922 un recueil de poèmes Jazz Band où il exprime son amour pour « le jazz qui simplifie la vie et qui est pur et beau comme un sixième commandement », il écrit en 1923 la première étude critique du jazz dans une revue littéraire et publie en 1932 son étude Aux frontières du jazz qui fait toujours autorité. Infatigable, il déploie toute son énergie pour faire connaître le jazz et les musiciens noirs d'Outre-Atlantique. Il se lie d'amitié avec Louis Armstrong qu'il fait venir à Bruxelles pour un concert en 1934.

La passion du jazz ne quitte pas Robert Goffin lorsqu'il est en exil aux Etats-Unis durant la guerre. Nommé professeur d'histoire du jazz à la New School for Social Research de New-York, il parcourt les Etats-Unis pour donner des conférences. Il est parmi les fondateurs du

Musée du jazz à la Nouvelle-Orléans.

De retour en Europe, il publie encore plusieurs ouvrages remarquables sur le jazz : Histoire du jazz (1945), La Nouvelle-Orléans, capitale du jazz (1946), Louis Armstrong, le roi du jazz (1947) et Nouvelle histoire du jazz (1948). Louis Armstrong lui a rendu l'hommage qu'il méritait en écrivant : « c'est grâce aux poètes et surtout à Robert Goffin, que le jazz a pris son envolée pour le tour du monde ».

Robert Goffin a encore été un poète reconnu de son temps comme l'un des grands poètes de langue française à l'instar de Jean Cocteau ou de Blaise Cendrars dont il était l'ami. En sa mémoire, la Fondation Joseph Poche organise tous les deux ans un concours international de poésie contemporaine dénommé « La Biennale Robert Goffin ».

Robert Goffin a encore d'autres passions – les grands voyages, la gastronomie, l'histoire, le jeu de dames, le sport cycliste ... – que Marc Danval qui fut son confident et son ami fidèle, évoque d'une plume alerte.

Il n'est guère étonnant que prononçant son éloge funèbre, le bâtonnier Adrien Wolters ait confessé : « Robert Goffin était un homme tellement immense qui en contenait plusieurs autres, que le bâtonnier éprouve embarras et angoisse au moment d'évoquer celui qui fut avocat tant l'avocat risque d'être submergé par tous les autres hommes qu'il était ».

Jean-Jo Evrard

Marc Danval, Robert Goffin. *Avocat, poète et homme de jazz*. De Arthur Rimbaud à Louis Armstrong. Editions le Carré Gomand, 2014, 256 pages. Prix: 23,50€.

En vente au vestiaire des avocats, sur le site www.lecarrégomand.be ainsi que dans les librairies indiquées sur ce site (dont Filigranes et Tropicimes).

Responsabilité environnementale

Le respect de l'environnement est au cœur des valeurs d'entreprise de Shred-it. Des camions à faible consommation de carburant aux consoles fabriquées en matériaux recyclés, notre processus est respectueux de l'environnement. À chaque fois que nous détruisons le contenu de deux consoles de sécurité, nous préservons un arbre en recyclant les matériaux détruits.

Chaque année, nous préservons ou économisons :

- 9,4 millions d'arbres
- 662 000 tonnes de dioxyde de carbone
- 13,6 milliards de litres d'eau
- 1,3 million de mètres cube d'espace de décharge

À la fin de l'année, chaque client reçoit un Certificat environnemental attestant de sa participation active à la sauvegarde de l'environnement.

"Avant toute chose, nous agissons avec intégrité, responsabilité sociale et respect"

– Les valeurs de Shred-it

Historique de Shred-it

Depuis plus de 20 ans, Shred-it propose des solutions de destruction de documents sécurisés à plus de 150 000 clients sur les cinq continents.

Shred-it a bâti son succès sur la compétence de ses équipes et sa détermination à satisfaire ses clients au-delà de leurs attentes. Nous avons gagné la confiance de nos clients en étudiant de près leurs besoins en matière de sécurité, mais aussi en leur fournissant des services de destruction des documents confidentiels à forte valeur ajoutée.

"Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire nos clients au-delà de leurs attentes"

– Les valeurs de Shred-it



www.shredit.com
02 375 61 97

SKUP 15.7.0021.1

"Shred-it nous offre une tranquillité d'esprit totale en protégeant intégralement les informations que nous jugeons sensibles."



UN AVOCAT AU BOUT DU MONDE

Par Céline Wiard



Me Alexandre Hublet est inscrit sur la liste des stagiaires du Barreau de Bruxelles depuis le 23 octobre 2012.

Une année de son stage ne se fera pas à Bruxelles mais aux États-unis, il nous explique pourquoi.

C : Cher Confrère, cher Alex, tu as débuté ton stage chez Eubelius. Quel avocat étais-tu ?

A : J'ai commencé directement après mon master auprès de Me Jean-Marc Gollier. Après mes études, il me semblait opportun de débiter dans un cabinet disposant d'une clientèle internationale et d'une ouverture sur le monde académique. Eubelius comprend en son sein de nombreux professeurs, enseignant principalement à la KULeuven. J'ai dès lors pu continuer à collaborer avec le Centre Perelman de Philosophie du Droit de l'ULB pendant mon stage.

Je pratiquais principalement le droit bancaire et financier et le droit des sociétés.

C : Tu as choisi de partir vivre à New-York alors que ton stage n'est pas terminé. Quelles sont les raisons de ce choix ?

A : Oh il y en a beaucoup. Depuis l'université je souhaite faire un LL.M aux États-unis. En dernière année, j'avais très envie de découvrir la pratique, donc j'ai commencé à postuler. De plus, de nombreuses universités américaines ont une préférence marquée pour des étudiants ayant déjà une certaine pratique et cela se justifie parfaitement. La pratique permet de découvrir ce que l'on aime dans les métiers du droit, et ce que l'on aime moins. Elle offre aussi un regard neuf sur ce que l'université a enseigné. Last but not least, mon stage se poursuit durant le LL.M.

C : Ainsi tu conserves ton statut d'avocat stagiaire durant cette année d'étude à New-York ?

A : Tout à fait. Avant de partir, j'ai introduit une demande auprès du Dauphin pour obtenir une suspension des obligations du stage pour une

durée d'un an, soit la durée maximale. J'ai réussi mes examens CAPA et participé à toutes mes réunions de colonnes. La seule condition, c'est de continuer à payer ses cotisations à l'Ordre...

C : Pourquoi avoir choisi les États-unis et plus particulièrement New-York ?

A : Traditionnellement pour un LL.M, le choix se fait entre l'Angleterre ou les États-unis, même si j'ai un ami qui fait un master en Chine (mais ça dure deux ans). J'ai préféré les États-unis parce que tant qu'à partir pour un an, autant aller loin (rires). Le système juridique américain, très différent du nôtre et qui a une large influence globale, m'a toujours intéressé. De plus, si le LL.M aux USA est beaucoup plus cher qu'en Angleterre, il existe aussi plus de bourses. J'ai misé là-dessus et ça a payé.

Après avoir choisi le pays, il faut choisir l'université, et donc la ville. Vu le processus long et extrêmement

compétitif pour être accepté dans un LL.M, j'ai postulé dans différentes universités. Comme ma femme m'accompagne, nous n'avons choisi que des universités dans des grandes villes. Le choix s'est finalement posé sur New York tant pour la vie culturelle que pour le programme offert par NYU.

C : Comment ce choix a-t-il été accueilli par ton entourage professionnel (patron/autres partners) ?

A : Dès mon premier entretien avec Eubelius, j'avais fait part de mon intention de partir en LL.M, ce que le cabinet soutenait. La seule incertitude était de partir après deux ou trois ans. Vu la possibilité de suspension des obligations du stage, j'ai préféré partir durant ma troisième année de stage.

Le cabinet m'a aidé dans mes démarches, de nombreux partners me signant des lettres de recommandation pour les différentes universités et bourses.

C : Comment envisages-tu la poursuite de ta carrière professionnelle au terme de cette année d'études ?

A : Le LL.M permet de réfléchir à tout cela, et je ne suis qu'au début. Je reviendrai de toute façon à Bruxelles finir mon stage.

découvrir de nouvelles administrations et à préparer des dossiers. Le processus est long, mais cela en vaut vraiment la peine.

C : Une anecdote ?

A : Il y en a beaucoup. Il faut savoir qu'à New York, on vend des Belgian Waffles à tous les coins de rue, et que c'est un plat classique au petit-déjeuner... On est malheureusement loin des gaufres de chez nous. Bref, je suis allé aujourd'hui (pour la troisième fois) dans une charmante administration américaine pour obtenir un numéro de sécurité sociale. Voyant mon passeport belge, la fonctionnaire m'a demandé (au milieu de l'interview enregistrée durant laquelle il n'est pas permis de mentir au risque de s'exposer à de graves sanctions) si on mangeait beaucoup de gaufres en Belgique.

Aussi, à ma grande surprise, j'ai découvert que notre système judiciaire était connu outre-Atlantique.

Durant un séminaire de droit international, le professeur a abordé la question du forum shopping. Il a exposé l'utilisation de certaines juridictions uniquement pour ralentir la procédure. Et durant toute la séance, il a cité l'italien et le belge torpedo.

A la fin du cours, il a demandé s'il y avait un Belge dans la salle !



C : Quel conseil donnerais-tu à nos confrères qui envisagent de quitter le Barreau ou du moins « suspendre » leur activité d'avocat pour un terme défini ?

A : Le meilleur conseil est de tenter sa chance. C'est extrêmement enrichissant tant d'un point de vue professionnel que personnel. Le meilleur conseil est d'être prêt à





Il existe un
endroit où
l'Étoile brille
en permanence.



The Mercedes House, située sur la place du Grand Sablon dans un magnifique immeuble, en plein cœur de Bruxelles, vous invite à vivre une expérience inoubliable.

Vous y découvrirez :

- Les derniers modèles de Mercedes-Benz et smart.
- Le resto-bar WY, lui aussi étoilé (1 étoile Michelin), dirigé par le chef Bart De Pooter.
- Chaque mois des concerts exclusifs.
- Un shop contenant tous les accessoires de la collection Mercedes-Benz et smart.



The Mercedes House

b r u s s e l s

Grand Sablon,
Rue Bodenbroek 22-24 • 1000 Bruxelles
Lu-sa : 10h-20h & di : 10h-16h
02 400 42 50 • www.mercedeshouse.be

Réservations restaurant WY : 02 400 42 63
Lu-sa pour lunch et dîner
www.wybrussels.be



CARTE BLANCHE QUEL SOCIOTYPE ÊTES-VOUS?

Par Xavier Piette,
consultologue en
anthropologie urbaine, agréé
auprès des tribunaux.



En ces temps de crise identitaire et de perte des repères, il est urgent de remettre un peu d'ordre dans les garde-robes, de tracer des chemins balisés pour guider les âmes perdues dans la ville et de tenter une ébauche de classification des différents sociotypes récemment répertoriés en milieu urbain...

Car une fois la toge enlevée et les escaliers du Palais derrière vous, il y a bien une « meute citadine » à laquelle vous appartenez, de loin ou de près...

Et si on peut vous aider à y voir plus clair, c'est avec plaisir...

Le pedzouille

Fortement répandu dans le milieu des avocats, des ingénieurs de gestion, des jeunes loups du marketing et de la finance ou dans le secteur immobilier, le pedzouille réside généralement dans le sud-est de la capitale (Uccle, Watermael-Boisfort, Auderghem, Woluwé-St-Pierre) mais adore partir en excursion le dimanche au Sablon où il ira repérer quatorze fois un divan taupe ou chocolat chez Flamant avant de ne pas l'acheter et d'échouer chez Richard, se consolant avec une dizaine d'huîtres et un petit chablis.

Il faut dire qu'il doit se remettre de sa 152^{ème} sortie aux Jeux d'Hiver de la veille (oui, le pedzouille n'aime pas trop le changement et ne connaît de toute façon aucune autre boîte au monde, sauf les Caves du Roy à St-Tropez), où il a consommé sept JB coke tout en se prenant un énième rateau avec Marie-

Sophie de la Porte du Parc du Fermoir de Mon Sac, décidément beaucoup trop coincée pour être hypéeeer chympta dis !

Quand il est marié avec Anne-Gaëlle, Pedzouille a deux fils, Arthur et Maxime, qu'il emmène un WE par mois manger des gaufres chez Moeder Siska au Zoute avant de zoner à la plage River Woods.

Et en août, toute la marmaille part en Audi Break (pratique pour Bobby le golden retriever) faire de la voile à la côte d'Azur et s'enfiler des mojitos chers et trop sucrés à la Nikki Beach.

Côté vestimentaire, pas de surprise : ce spécimen classico-BCBG possède toutes les couleurs de polos courtes manches Ralph Lauren et de pulls en laine Façonnable, douze paire de Tod's, une Barbour pour l'hiver et un gilet matelassé Moncler bleu marine pour le printemps.

Le bermuda estival sera sa seule touche de fantaisie, puisqu'il se risquera aux couleurs framboise, orange et lila.

La pedzouillette sera bien entendu tirée à quatre épingles : petits tailleurs cintrés, pull Mer du Nord acheté chez Marie-Claire Zoute, foulard Hermès et sac Longchamps ou Louis Vuitton.

Charles-Edouard n'aime pas tout ce qui n'est pas lui et se méfie de ce qui est nouveau, qu'il qualifie immédiatement de bizarre ou de farfelu (comme la cuisine moléculaire, le bio, les bobos ou les voyages hors Europe et Etats-Unis).

Ce sportif du dimanche pratique l'équitation à l'Etrier, le hockey sur gazon au Royal Leopold Club et le levé du coude au bar du David Loyd.

Pedzouille avocat travaille généralement dans un gros cabinet d'affaires où il pratique le droit fiscal ou celui des sociétés.

Le midi, aux alentours du palais, il déjeunera aux Larmes du Tigre, chez Mamy Louise, ou au Troisième Acte, croquettes aux crevettes presque comme au Zoute obligeant.

Le Bobo

Le bourgeois bohème est une espèce qui s'est répandue aussi vite qu'une colonie de termites dans une vieille demeure boisée de la Nouvelle-Orléans et qui étonne par ses nombreuses contradictions.

Par exemple, le bobo ne jure que par les produits bio, les marchés en plein air, le steak de tofu qui a poussé au soleil et les poules qui ont été élevées au grain, et pourtant il réside uniquement en ville et de préférence au Châtelain ou dans tout autre quartier bien développé où l'on pourra facilement trouver de nombreux bars branchés et des brunchs organiques.

Oui car le bobo adore les brunchs, principalement au Café de la Presse de l'Avenue Louise ou au Pays des Merveilles du côté du Parvis de St-Gilles, secteur de la ville qui est résolument devenu un de ses terrains de flâneries préférés.

Rien de tel que de débattre en terrasse du conflit israélo-palestinien et des inégalités sociales, sujets qu'il ne connaît

absolument pas, en dégustant un Caramel Macchiato et une salade de quinoa sur lit de boulghour avant d'aller à l'UGC Toison d'Or (pas celui de De Brouckère qui est beaucoup trop baraki) pour voir un film parisiano-nombriliste avec Isabelle Huppert et Louis Garrel et qui met en scène une chronique sociale, forcément grise et verdache, aussi excitante que le biopic d'un notaire de Seraing.

Le bobo part en vacances en Inde (y a pas mieux pour faire un stage de yoga dans un ashram), en Asie du sud-est (le Laos, c'est trop beau et très nature alors que la Thaïlande est devenue beaucoup trop touristique à son goût) ou en Bolivie (« les gens sont si charmants, ils n'ont rien mais te donnent tout ») et de préférence en sac à dos, dans lequel il n'aura pas oublié de fourrer un exemplaire du dernier roman de Michel Houellebecq ainsi que son matériel de survie, c'est-à-dire son iPad, son portable Apple et sa Go Pro.

Oui car si le bobo aime la nature, il aime encore plus se sentir connecté à tous ses amis restés au pays et n'hésitera pas à se ruer dans le premier Starbucks venu pour recharger son attirail et poster un petit statut style « Good morning Vietnam » dès qu'il aura posé ses tongs Havaianas sur le sol de Hanoï, tout en déplorant paradoxalement l'ouverture du premier Mc Donald's à quelques pas de son cosy corner préféré.

Et question logement, il privilégiera les guest-houses tenues par des habitants (« ils sont si gentils ») et laissera les auberges de jeunesse aux hippies, qu'il trouve beaucoup trop crades à son goût.

Il élèvera trois enfants, Framboise, Diego et Hyppolite, qu'il laissera courir partout dans tous les sens comme des petits sauvages, arguant qu'il ne faut pas de règles (« les règles, c'est mal ») et fera donc appel à Super Nanny quand le marmaille hurlante aura mis le feu à la maison des voisins.

Bobo avocat pratique le droit social et le droit des étrangers et sera aperçu le midi au Perroquet, au Dillens, à l'Arrière-Pays ou chez Exki parce que leurs salades de lentilles sont top.

Le Hippie

Autant le dire tout de suite, le hippie se rencontre très rarement dans le milieu des avocats, même si quelques dreadlocks ont été aperçues Rue de la Régence, du côté du BAJ.

Lorsqu'il est à Bruxelles, il végète du côté de la barrière de St-Gilles, dans le

rayon sociologie ou tourisme de chez Filigranes, ou dans le Bois de la Cambre, ce qui lui permet de déambuler pieds nus, en pantalon bouffant XXL acheté à Paï dans le nord de la Thaïlande. Le torse est vêtu d'une frippe verte avec la tête de Ganesh imprimée dessus et la chevelure ébouriffée et sale est recouverte d'un bonnet péruvien acheté au marché aux puces de la Place du Jeu de Balles.

Mais le week-end, quand il n'est pas à Couleur Café ou à un festival de musique indienne où il se roule nu dans la boue avec des bâtons d'encens dans les cheveux, vous le trouverez certainement à la campagne, du côté de Court-St-Etienne ou de Corroy-le-Grand, dans une grande et vieille bâtisse délabrée, achetée en copropriété par douze de ses potes. Ceux-ci, aussi dynamiques que lui, ne finiront jamais de la retaper, du moins pas avant qu'elle ne s'écroule d'elle-même.

Ce lieu au vert est l'occasion pour le hippie de refaire le monde avec ses frères de haillons, entre deux bouffées de cannabis et trois gorgées de vin rosé en cubi de l'Aldi.

Ce végétarien hirsute et naïf a bien entendu lu Marx et Rousseau, a décoré sa chambre avec une affiche de Che Guevara à l'âge de 12 ans, mais au fond, il est aussi révolutionnaire qu'un courtier en assurances.

Parce que pour faire la révolution, il faut d'abord se fâcher et ça, le hippie en est incapable.

Ce bouffeur de graines de tournesol achetées dans une ferme coopérative et adepte du jus de concombres-céleri a recueilli un chien errant qu'il a surnommé Pablo, en hommage à son pote rencontré en Colombie lors de son tour d'Amérique du sud pieds nus et en stop.

Le hippie avocat sera généraliste, plus par nécessité économique que par idéal, puisque les trois spécialités qu'il a mentionnées sur le site du Barreau, à savoir le droit humanitaire, le droit de l'environnement et le droit des animaux lui ont ramené trois clients en cinq ans.

Le midi, ce spécimen 100% roots mangera son wrap tandoori pois chiches-betteraves assis sur un banc du parc Albert puisque les restaurants, c'est beaucoup trop capitaliste !

Le Hipster

Le hipster se rencontre encore peu chez nous mais comme toutes les tendances qui sévissent aux Etats-Unis, il va bientôt affluer en Belgique, exclusivement à

Bruxelles, et peut-être un peu à Anvers.

L'épicentre du phénomène se trouve à New York, et plus particulièrement à Brooklyn, district en pleine gentrification, dans lequel vous apercevrez quantités de ces barbus tatoués à chemises de bûcheron et jean slim bordeaux parcourir les rues de Williamsburg en skate-board pour rejoindre le coffee corner « organic friendly » métalleux et brique où ils s'affaleront dans un canapé vintage pour déguster un muffin framboise-chocolat blanc en écoutant la playlist de blues ou de jazz qui passe en boucle.

Dans notre chère capitale, vous trouverez le hipster du côté de la Bourse, dans un magasin de vieux disques vinyles où il mettra la main sur l'exemplaire des Ramones qui lui manquait.

Outre la Maison du Peuple à St-Gilles, un de ses QG principaux est la Coffee Company, l'établissement frère du Café de la Presse situé Rue du Midi, pour commander un Vanilla Soy Latte à l'autre hipster derrière le comptoir.

Rien de tel que rester des heures en terrasse dans un quartier populaire qui devient tendance pour feuilleter les bouquins d'architecture moderne, d'art contemporain ou de mode rétro eighties qu'il vient d'acheter à la librairie de seconde main du coin, avant d'aller assister au concert de Metronomy à l'Ancienne Belgique.

Les cinémas de quartier repassant des David Lynch ou les vernissages d'artistes punk retiennent aussi son attention.

Flanqué de sa besace bleue électrique fluo, de son bonnet en grosse maille, et de son k-way militaire, le hipster sort aux soirées Downtown du Barrio ou Playlabel du Woods, pour légèrement remuer l'index, voire les bras façon robot s'il en est déjà à sa quatrième vodka cranberries, afin de faire honneur à ses morceaux préférés d'électro synthé-pop.

Hipster avocat pratique le droit de l'urbanisme, le droit des médias et celui des auteurs et de la propriété intellectuelle des artistes. Il sera également en stoemeling co-associé d'un magasin de fripes et d'accessoires de mode vintage pour son espèce, histoire d'arrondir les fins de mois difficiles au vu des matières dans lesquelles il exerce hors gros cabinet.

Le Baraki

Le baraki de base s'appelle Jason ou Kevin, déambule en survêtement Adidas, roule en Seat Ibiza rabaisée mauve au triple pot d'échappement, dans laquelle il

écoute à fond des compilations de techno dont il a shazamé les morceaux au stand d'autos-scooters de la kermesse de Strépy-Bracquegnies

S'il se la joue « baraki stylé », il a alors troqué le pantalon de jogging contre un jean slim G-Star criblé de trous, utilise un demi-pot de gel chaque matin pour se faire une crête digne de Ronaldo et envisage prochainement de se faire un cinquième tatouage ainsi qu'un deuxième piercing en diamant.

Ainsi looké comme un footballeur métrosexuel, il est fan de Rihanna et de Beyonce et apprécie M. Pokora, à propos duquel il éprouve une admiration assez ambivalente.

Précisons-le immédiatement, le baraki, qu'il soit de base ou stylé, est beaucoup plus répandu en province qu'à Bruxelles.

Néanmoins, dans la capitale, il se rencontre plus souvent sous sa forme évoluée : le « barachic ». Sorte de produit hybride issu du darwinisme professionnel, il s'agit d'un baraki qui a su s'adapter à son environnement de travail, en laissant tomber le marcel au profit de chemises Zara noires ou violettes, dont le col est largement ouvert afin de laisser entrevoir une chaîne en or et quelques poils qui témoignent de son machisme à peine dissimulé.

La barakette, quant à elle, arborera des tops dorés trop saillants et des jupes léopards trop courtes, qui ne sont pas du tout assortis à son sac Prada ou Gucci et à ses mèches blondasses peroxydées.

Allant « à la salle » quatre fois par semaine, parfois pour réellement faire du sport et « prendre de la masse » sur du David Guetta, souvent pour draguer des pouffes, le barachic a délaissé le camping de Blankenberg ou de Salou pour les hôtels all-inclusive d'Ibiza, de Cancun ou de Bodrum.

Rien de tel qu'une séance d'aquagym à 150 dans la piscine avant de dévorer les crevettes roses sauce cocktail du buffet à volonté et d'enchaîner avec le concours de karaoké qui lui permettra de s'égosiller sur du Claude François ou du Dany Brillant.

Il reviendra de ses séjours à l'étranger très fier de son bronzage clignotant tendance orange cramoi qui ferait presque passer Jean-Paul Belmondo pour un acteur de Twilight.

Le Barachic avocat peut pratiquer un peu toutes les matières mais on le verra plus souvent s'adonner au droit pénal ou au droit social, voire au droit du sport, vu qu'il rêverait d'être le conseil des mauves

ou des rouuuuches, en fonction de ses convictions sportivo-religieuses.

De toute façon, il passera plus de temps à tenter de savoir comment bien intégrer une réplique de Franc Dubosc ou de Michaël Youn dans ses plaidoiries plutôt qu'à faire du vrai droit.

Les vieilles habitudes ayant la dent dure, Barachic stagiaire va déjeuner dans un snack à dürum de la Rue Haute ou au Quick de l'Avenue Louise, puisqu'il a malheureusement dû délaisser celui de la Rue Neuve, proximité du Palais oblige.

Une fois inscrit au Tableau, il se retrouvera dans un des restaurants de la Rue Jourdan, notamment au Monténégro. Ou dans un enième resto pseudo-lounge aux néons mauves et banquettes zébrées, tenu par le cousin de son client albanais et qui fera faillite dans deux mois.

Le No Style

Le No Style est beaucoup plus répandu qu'on ne le pense au sein du Barreau et se reconnaît facilement grâce à sa neutralité vestimentaire, pour ne pas dire son absence de style.

Ce n'est pas qu'il soit totalement incapable de s'en forger un (quoique...), mais c'est qu'il s'en fout !

Dès lors, il aura quinze costumes identiques gris anthracite et vingt chemises blanches, ce qui donne l'impression erronée qu'il ne change jamais de vêtements.

Quand il adopte le style casual, il portera un pull Celio en coton beige ou gris clair, un jean Levi's, souvent bleu, parfois noir (oui, le No Style est parfois resté bloqué dans les années 90) et une veste North Face bleu marine.

Bref, pas d'excentricité ni de nouveauté, et c'est peut-être mieux ainsi...

Parce que la seule fois où il a tenté quelque chose, ça a été un fiasco.

Beh oui, les pompes en croco ivoire, c'est peut-être original mais c'est surtout très moche !

Madame No Style optera pour les gilets à ceinture H&M sur top Esprit blanc ou noir, un jean bleu Pepe et un gros sac fourre-tout acheté sur Zalando.

Son « goût du risque » poussera le No Style à passer ses vacances en France, dans le Lubéron ou en Ardèche et s'il a vraiment envie de se risquer à l'exotisme, il réservera un voyage semi-organisé au Maroc. Il est également friand des city-trips à Prague ou à Madrid.

S'il est sportif, le No Style pratique des sports aussi ennuyants que l'escalade ou le kayak et parle encore de son incroyable aventure en char à voile, lors d'un week-end mémorable en Normandie.

Côté musique, il ne connaît rien de ce qui est sorti après l'an 2000, excepté peut-être Adèle, qu'il vient de découvrir parce qu'on lui a offert le CD (iTunes, wat is dat?), et qu'il a d'abord pris pour Céline Dion.

En réalité, le No Style n'est pas inculte, loin de là, mais il a lu et écouté ce qui lui permet de se fondre dans la moyenne des standards culturels de la décennie précédente.

Sa bibliothèque recèle quelques ouvrages de Marc Levy, de Harlan Coben et de Stephen King, et il peut reconnaître les tubes des Beatles, de Bon Jovi ou de Patrick Bruel.

Toujours confraternel, généralement compétent, le NSA (No Style Avocat) pratique le droit administratif ou bancaire et met du beurre dans les épinards grâce au roulage.

Il déjeune là où les autres l'emmènent mais il avait bien aimé la dernière fois, dans ce petit resto dont il a oublié le nom, dans cette rue-là, près de... bah son américain frites était bien quoi !

Il est possible qu'à la lecture de cette tentative non-exhaustive mais très scientifique de classification de certains sociotypes qui se retrouvent au Barreau, vous vous soyez reconnus dans plusieurs catégories. Ce n'est pas anormal puisque les sociotypes ne s'excluent pas totalement, sauf en cas d'incompatibilité de principe.

De fait, on ne peut être pedzouille et baraki à la fois, à moins d'être totalement schizophrène.

Il est également possible de n'appartenir à aucun des sociotypes répertoriés ci-dessus.

Vous êtes alors peut-être un geek, un cool BCBG à la mèche de surfeur ou un sportif-campeur. Néanmoins, statistiquement et en dépit de votre éventuel déni de mauvaise foi, vous appartenez certainement, en tout ou en partie, à l'un des groupes que nous venons de décrire.

Et si vous écumez les marchés bios en chemise Ralph Lauren et pantalon birman de cracheur de feu avant de repartir en Honda Civic tunée, pensez peut-être à consulter...



UN AVOCAT, UN FILM

Par Evelyn Esterzon

BROKEN ENGLISH (2007)

Nora (Parker Posey) a trente ans passés, elle habite New York. Elle a fait des études artistiques mais est finalement devenue responsable des relations clients d'un grand hôtel.

Dans son entourage, ses meilleurs amis fêtent leurs 5 ans de mariage et sa mère la presse de trouver quelqu'un qui partagerait sa vie. Si elle se montre cynique face aux rendez-vous arrangés, elle n'en cherche pas moins l'amour, sur internet.

Rien ne va mal mais rien ne va vraiment bien. Elle est angoissée depuis

la mort de son père et sa solitude se fait de plus en plus lourde.

Au cours d'une soirée, Nora rencontre Julien (Melvil Poupaud), un technicien du cinéma, un Français à l'allure nonchalante.

Ils passent d'agréables moments ensemble mais l'anxiété de Nora refait surface et elle ne peut la contrôler. Julien la soutient. Il doit cependant bientôt retourner à Paris et propose à Nora de l'y accompagner. Elle refuse, par peur.

Lorsqu'elle décide finalement de le rejoindre, elle s'aperçoit qu'elle a perdu son numéro.

Elle va néanmoins choisir de rester à Paris. Est-ce enfin le moment d'essayer d'être heureuse ?

Premier film de Zoe Cassavetes, Broken English, est une romance plus qu'une comédie romantique au sens hollywoodien du terme. C'est un film qui se définit davantage par la négative. Il n'y a pas de rencontre romantique improbable, de personnages parfaits qui suscitent l'admiration. Nora est névrosée, son travail est banal, ses soirées le sont. Julien n'est pas un beau et jeune premier à qui tout réussit. Il a un physique commun, galère en amour, suit les aléas de son métier.

Autant d'imperfections qui peuvent rendre un film parfait.

La réalisation poétique accompagnée de la musique entêtante de Scratch Massive transmet une image inhabituelle de

New York et Paris que les voyageurs apprécieront ; le magnétisme des talentueux acteurs, habitués des productions indépendantes, en consolide le charme. Elle quitte enfin le spectateur plein d'espoir, n'est-il pas temps qu'il choisisse lui aussi d'être heureux ?

De quoi attendre avec impatience le deuxième film de Zoe Cassavetes, Day out of days, prévu pour 2015.

*« Mon petit François, je vous assure,
vous avez au cabinet un formidable outil qui vous
permettra de venir me rejoindre au plus vite. »*

Strada lex - Encore plus simple, plus rapide, plus exhaustif

Accédez, partout et à tout moment, à l'information juridique utile à votre profession grâce à la nouvelle version de la base de données Strada lex, encore plus performante.

**strada
lex**

Nul n'est censé ignorer Strada lex

Découvrez toutes les **nouveautés** de Strada lex sur www.stradalex.com.

Pour toute question, présentation personnalisée ou formation gratuite, contactez-nous au **0800 39 067** ou à info@stradalex.com.

boarding
concept

POUR TOUS VOS TRAVAUX D'IMPRESSION

Cartes de visite Livrées en 2 jours

Enveloppes

En-têtes

Mise en page

Tél.: 02 675 39 90
www.boardingconcept.be

Place André Duchêne, 4 - 1160 Auderghem - info@easybc.be - fax : 02 675 10 08

L'ARMÉNIE DÉCOUVERTE D'UN PETIT PAYS, BERCEAU D'UNE GRANDE CIVILISATION ENTRE L'OUEST ET L'EST

21 janvier

Conférence sur l'Arménie
par Bernard Coulie



Au pied du légendaire Mont Ararat s'est construite une nation qu'occupations interminables et guerres n'ont pas réussi à effacer. Les innombrables églises, comme autant de perles serties dans leur écrin de montagnes, en sont les témoins à la fois silencieux et éloquents.

Rencontre avec un peuple hospitalier et attachant. Circuit culturel, grandiose et original.

En juillet dernier, je suis parti en Arménie afin de préparer le voyage qui aura lieu en mai 2015.

Je suis alors tombé sous le charme de ce magnifique petit pays. J'ai été particulièrement séduit par la gentillesse et l'accueil de toute une population, qu'elle soit citadine ou rurale. La richesse de son patrimoine culturel alliée à une exceptionnelle variété de paysages magnifiques, sont les points

forts de cette destination. Au fil de la route, on peut s'imaginer se trouver ici en Suisse, là-bas en Ecosse. Plus loin, ce seront les paysages de steppes vallonnées de l'Asie Centrale qui s'offrent à votre regard. C'est tout cela à la fois et cela change à tout instant...

Ce fier pays, première nation chrétienne au Monde, a perdu au cours de son histoire les 9/10^{ème} de son territoire d'origine. Au temps de la grande Arménie, le pays avait accès à trois mers : la Mer Noire, la Mer Caspienne et la Méditerranée au sud. Aujourd'hui, il n'existe plus aucun accès direct à la mer et même le Mont Ararat, symbole de l'Arménie et du peuple arménien, se trouve en territoire turc.

La chute du Mur de Berlin a marqué la fin du régime soviétique et l'accès à l'indépendance. Cependant l'Arménie est restée enclavée par des frontières difficiles. Entourée par la Turquie, la Géorgie, l'Iran et l'Azerbaïdjan. Seules les frontières avec la Géorgie et l'Iran sont ouvertes actuellement. Le peuple se sent très proche des européens et le régime politique tente un rapprochement avec l'Europe.

Le pays dispose de peu de ressources et reste assez pauvre. La très grande diaspora arménienne représente un tiers des arméniens et est principalement installée aux USA et en France. Elle est sans nul doute la principale bailleuse de fonds de l'Arménie actuelle.

La religion arménienne est une des premières religions chrétienne au Monde, la langue arménienne est aussi unique et son alphabet ne ressemble à aucun autre.

Cette civilisation a donc développé une grande richesse culturelle que le voyage de la Conférence permettra de découvrir.

Ce voyage de 9 jours /8 nuits, partira le 11 mai 2015 de Bruxelles jusqu'à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle en autocar, pour un vol direct de Paris à Yerevan avec la compagnie Air France.

Durant le circuit, nous séjournerons 5 nuits à Yerevan et 3 nuits dans 3 hôtels différents dans la partie Nord-Ouest du pays. Trois des hôtels choisis, sont des établissements 5***** de charme et un hôtel 4**** lors d'une étape vers le nord.

Le voyage est proposé en pension complète et nous avons particulièrement soigné les repas en sélectionnant des restaurants de qualité, de charme et en variant les menus. Les boissons non comprises sont proposées à des prix très raisonnables et les vins locaux sont très bon marché.

Nous avons également testé le guide qui accompagnera tout le voyage. Il est parfait francophone et possède parfaitement son sujet.

Le circuit comprendra la visite de la ville de Yerevan, avec le musée du Génocide qui célébrera le centenaire en 2015, le musée des manuscrits, ainsi que les monuments principaux de cette ville d'un million d'habitants, située à 1.000 mètres d'altitude.

Au départ de Yerevan, nous visiterons Echmiadzine et le temple de Zvartnots. Puis, un circuit de 3 jours nous emmènera au Lac Sevan et à la station de sport d'hiver de Tsaghkadzor, en passant par le temple Garni et le monastère de Guéghard. Plus loin aussi, sur la route de la Géorgie, pour découvrir 2 sites inscrits au Patrimoine de l'Unesco.

Nous terminerons le voyage avec 3 nuits à Yerevan et une escapade vers le Sud pour admirer le Mont Ararat et le canyon de Noravank.

Des activités originales et privées seront également au programme.

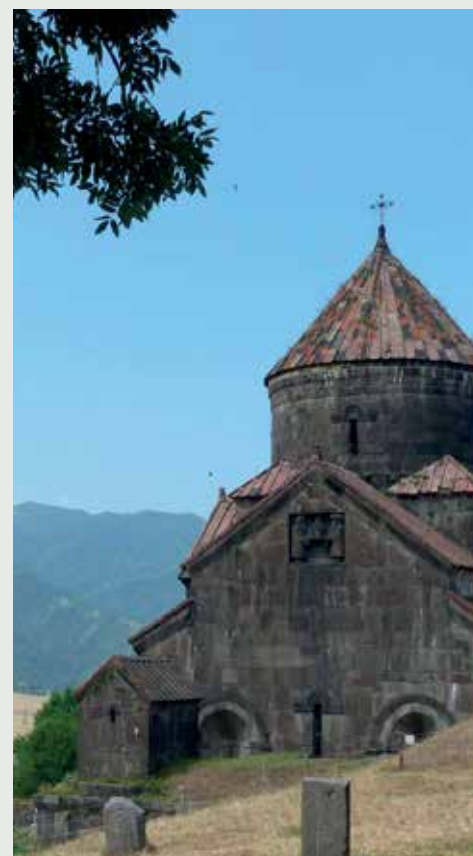
Le retour se fera le matin du 19 mai, avec un vol direct d'Air France vers Paris, puis le retour par la route vers Bruxelles, avec une arrivée dans l'après-midi.

Informations pratiques :

- Il faut être en possession d'un passeport valide 6 mois après le retour et il n'y a pas de visa requis.
- Pas de vaccination requise, ni de précautions particulières au niveau alimentaire.
- La sécurité est optimale partout dans le pays, tant en ville que dans les campagnes.
- La monnaie arménienne s'appelle le Dram et le change peut se faire à l'hôtel ou dans les bureaux de change contre des Euros ou des dollars US. Il y a peu de distributeurs automatiques de billets.
- Le wifi est accessible et gratuit dans tous les hôtels sélectionnés et la couverture GSM est très bonne.
- Nous disposons de 50 places et les inscriptions sont ouvertes auprès du secrétariat de la Conférence.

En espérant vous retrouver nombreux à ce voyage afin de partager avec vous, ce qui fût pour moi une magnifique découverte.

Patrick Crépin
QUINOA Travels





LE BARREAU A UN INCROYABLE TALENT !

Artistes de tout poil, sportifs de haut niveau et même programmeurs, ... Vous ne les connaissez peut-être pas encore (et c'est un tort !), mais ils vont vous étonner ! Ces avocats ont comme point commun d'avoir un talent hors du commun, connu ou non, mais toujours assumé et l'envie de le faire découvrir à leurs confrères.

Cette fois, la Conférence du Jeune Barreau a rencontré pour vous Lyseline Louvigny. Cette jeune avocate de 28 ans a d'ores et déjà une vie bien remplie : Candidate à Miss Belgique, Echevine, avocate, ... Elle n'a pas fini de nous étonner !

Miss, échevine, avocat... Quel parcours atypique ! Peux-tu nous en parler ? Commençons par Miss Belgique. Qu'est-ce qui t'a donné l'envie de participer à ce genre de concours ?

J'avais 20 ans et l'envie de découvrir, de voyager et de rencontrer des gens. C'est donc plus l'envie de faire partie d'une grande aventure, qu'un rêve d'enfant qui m'a donné l'envie de participer à Miss Belgique, en réalité. Une de mes amies avait participé au concours l'année d'avant et n'en gardait que du positif ! Et puis, il ne faut pas se mentir, on reçoit beaucoup des très beaux cadeaux (rires) ! Non, plus sérieusement, j'étais, déjà à l'époque, très attachée à l'idée de pouvoir représenter et mettre en lumière ma région, Tubize, et le concours me donnait l'occasion de le faire, tant au niveau belge qu'international. Alors pourquoi hésiter ?

Et après ça, tu n'as pas eu envie de te lancer comme speakerine chez RTL ?

(Rires) La question ne s'est jamais vraiment posée, on ne me l'a pas proposé ! C'est vrai que lors de l'élection, j'ai eu l'occasion de passer une journée avec les gens de RTL, notamment avec Sandrine Corman, Miss Belgique 1997, et de voir l'envers du décor et j'ai vraiment trouvé ça intéressant. Mais mes études passaient avant tout ! Par contre, c'est vrai que, de mon année, deux autres candidates travaillent maintenant chez RTL : Emilie Dupuis et Sophie Pandeville. Donc c'est vrai que le concours peut être un sacré tremplin quand on vise ce genre de carrière.

Ensuite, pourquoi la politique ? Comment passe-t-on de reine de beauté à politicienne ?

Tout a commencé à Miss Brabant wallon. Déjà à l'époque, je n'avais pas ma langue dans ma poche (rires) et j'ai été repérée par le bourgmestre de Nivelles qui, à cette époque, était échevin. J'ai été présentée à plusieurs responsables politiques de mon parti et puis les choses se sont enchaînées très vite. Elue conseillère communale en 2006, à l'âge de 21 ans. Et après les élections communales de 2012, je suis devenue Echevine de l'Etat civil, de la Jeunesse et des Sports. Mais je m'intéressais déjà à la politique avant ça. C'est d'ailleurs pour ça que j'ai étudié les sciences politiques et le droit à l'université.



Tu as anticipé la question suivante ! Pourquoi le droit ? Et pourquoi le barreau ?

En fait, j'ai toujours eu un dilemme entre le droit et la politique, mais au départ j'ai principalement étudié le droit parce que j'ai réalisé que c'était un bagage indispensable à avoir pour pouvoir comprendre la politique et mieux la décrypter. Et puis le droit m'a plu ! Et quand je fais les choses, je ne les fais pas à moitié ! Et puis, je ne suis pas faite pour rester enfermée dans un bureau toute la journée. Le barreau était donc la voie toute tracée : bouger, user sa toge au palais de justice, plaider, rencontrer des gens, ... Ça n'est pas si loin de la politique, finalement !

Tu tords le cou à un vieux cliché qui voudrait qu'une femme belle ne soit pas intelligente et inversement. Alors, heureuse ?

« Belle et intelligente »... Ce cliché est ridicule ! Je pense – enfin surtout, j'espère – que c'est un cliché qui persiste de moins en moins. Il suffit de regarder le nombre de jolies avocates qui viennent encore de prêter serment, ou Madame George Clooney pour s'en convaincre ! Qu'une femme intelligente puisse également être jolie, je crois que tout le monde en est convaincu. C'est plutôt dans l'autre sens, que le cliché existe, notamment du côté des Miss. Ce qui n'était pas le cas de mon année où les ¾ des candidates étaient étudiantes à l'université. Mais donc pour répondre à la question, si je peux contribuer à faire taire définitivement ce cliché, oui, j'en suis très heureuse !

Et une question vraiment sérieuse, maintenant. Tu ne trouves pas le côté engagement politique incompatible avec le devoir d'indépendance de l'avocat ?

Honnêtement, non. Je sais que nous sommes beaucoup d'avocats à exercer, par ailleurs, des fonctions politiques à tous les niveaux et je ne sais pas comment cela se passe pour eux, mais pour moi, quand on veut me confier des dossiers où il pourrait y avoir des incompatibilités, je refuse tout simplement de traiter le dossier. Je fais du droit des assurances et ça n'a, de près ou de loin, aucun rapport avec

mes activités politiques, donc heureusement le cas ne se présente vraiment pas souvent.

Des clients ou des confrères t'ont déjà reproché ton engagement politique ?

Non, jamais. Je crois que je fais bien mon boulot, tant comme avocat que comme échevin, donc ça n'a jamais posé de problème. Le plus difficile a été, quand j'ai commencé le barreau, de trouver une structure où on acceptait mes activités politiques, ce qui n'a pas été une mince affaire. Aujourd'hui, je travaille avec quelqu'un qui, lui-même, est très impliqué dans la vie associative, donc il accepte et comprend que j'ai d'autres activités que le barreau et que ces activités prennent du temps si on veut faire ça bien.

Et entre le barreau et ton mandat, tu trouves encore le temps de dormir ? De sortir ? D'avoir une vie privée ? De prendre des vacances ?

Il faut être réaliste. Un gros cabinet où je devrais être avocat full time, ça ne serait pas envisageable, c'est certain. Et heureusement, j'ai la chance d'avoir des collaborateurs et une administration communale derrière moi pour m'épauler et ils font très bien leur travail. Et puis, quand on aime son boulot, on est un peu en vacances tous les jours (rires) ! Si je m'implique autant, c'est aussi parce que ça me galvanise. C'est très stimulant et c'est comme ça que j'aime travailler : en me donnant à fond. Mais ma vie privée m'importe beaucoup et mon compagnon me donne l'équilibre dont j'ai besoin.

Et enfin, traditionnelle dernière question de cette rubrique, est-ce que tu aurais un conseil à donner aux avocats, jeunes ou moins jeunes, qui, comme toi, ont un talent ou une passion ?

Je ne sais pas vraiment si c'est un conseil, mais je leur dirais de rester eux-mêmes et de ne pas s'effacer. Je leur dirais de refuser de rentrer dans un moule et de ne pas lutter contre leurs passions. Il faut être en harmonie avec soi-même pour pouvoir réaliser ses projets et ses rêves. On n'a qu'une vie et c'est maintenant !

L'atelier de Jean

Deux avocats - un resto

Par Simon Menschaert et François Viseur



Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront, alors s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne sont pas toujours partagés... et la mauvaise foi sera de mise.

Ce midi :
L'atelier de Jean,
 20 rue du Grand Cerf,
 1000
 Tél 02.513 05 00
 Ouvert du Lundi au Vendredi
 midi et soir.

Situation

Simon :

Au sortir d'une plaidoirie, quelques pas seulement vous porteront vers «La table de Jean», sise rue du Grand Cerf, derrière le bâtiment Portalis. Pas besoin de chercher un parking donc, celui des avocats étant tout à côté. L'endroit est assez étroit, mais sans l'être trop pour autant. Cette proximité couplée aux murs patinés façon terra cotta procure un plaisant sentiment de cocooning. Un endroit tout en simplicité où l'on se sent bien.

François :

Cocooning, cocooning... je ne sais pas vous, mais cocooner juste en-dessous des fenêtres du Portalis, on a connu meilleur environnement. Si l'endroit est effectivement moins envahi par le parquet que le Thaï d'en face, il n'en reste pas moins qu'il est impossible de s'y raconter des secrets ou d'y aller incognito. Cela dit, il faut être honnête, les patrons ont réussi à ne pas rendre l'endroit étouffant en n'exagérant pas le nombre de tables, ce qui permet de s'y sentir à l'aise... le manque de clientèle sans doute ?

Service

Simon :

Deux serveurs pour peu de tables, efficacité assurée. Les commandes filent, toujours accompagnées d'un sourire. Autrement dit, le service y est aussi efficace qu'agréable.

François :

Deux serveurs, peu de tables, et malgré cela le service est loin de pouvoir être qualifié d'attentif. On sent l'expérience du personnel mais le calme qui se dégage de l'endroit

plonge les serveurs dans une forme de torpeur qui oblige le client à, parfois, devoir insister pour obtenir quelque chose. La patronne est très agréable... dommage qu'elle n'apparaisse qu'au moment de l'addition.

Repas

Simon :

Deux possibilités s'offrent à vous, les plats à la carte ou les suggestions indiquées au tableau noir.

Ces dernières étant fonction des envies et des emplettes du chef.

Après avoir parcouru les deux, mon choix est vite fait, ce seront les rognons à la moutarde ou rien !

Si vous n'aimez pas particulièrement les abats (et vous auriez bien tort), soyez rassuré, la carte passe des poissons aux salades, sans oublier la viande ou les crustacés.

Mes rognons étaient rosés, comme souhaités, les frites étaient croquantes, comme attendues, et le vin était gouleyant, comme annoncé. Un repas goûtu et peu coûteux, que demander de plus ?

François

J'ai beau essayer d'être de mauvaise foi, c'est vrai qu'on y mange bien. La carte est variée, le vin agréable et bon marché, une vraie cuisine de brasserie qui satisfera petits et grands appétits.

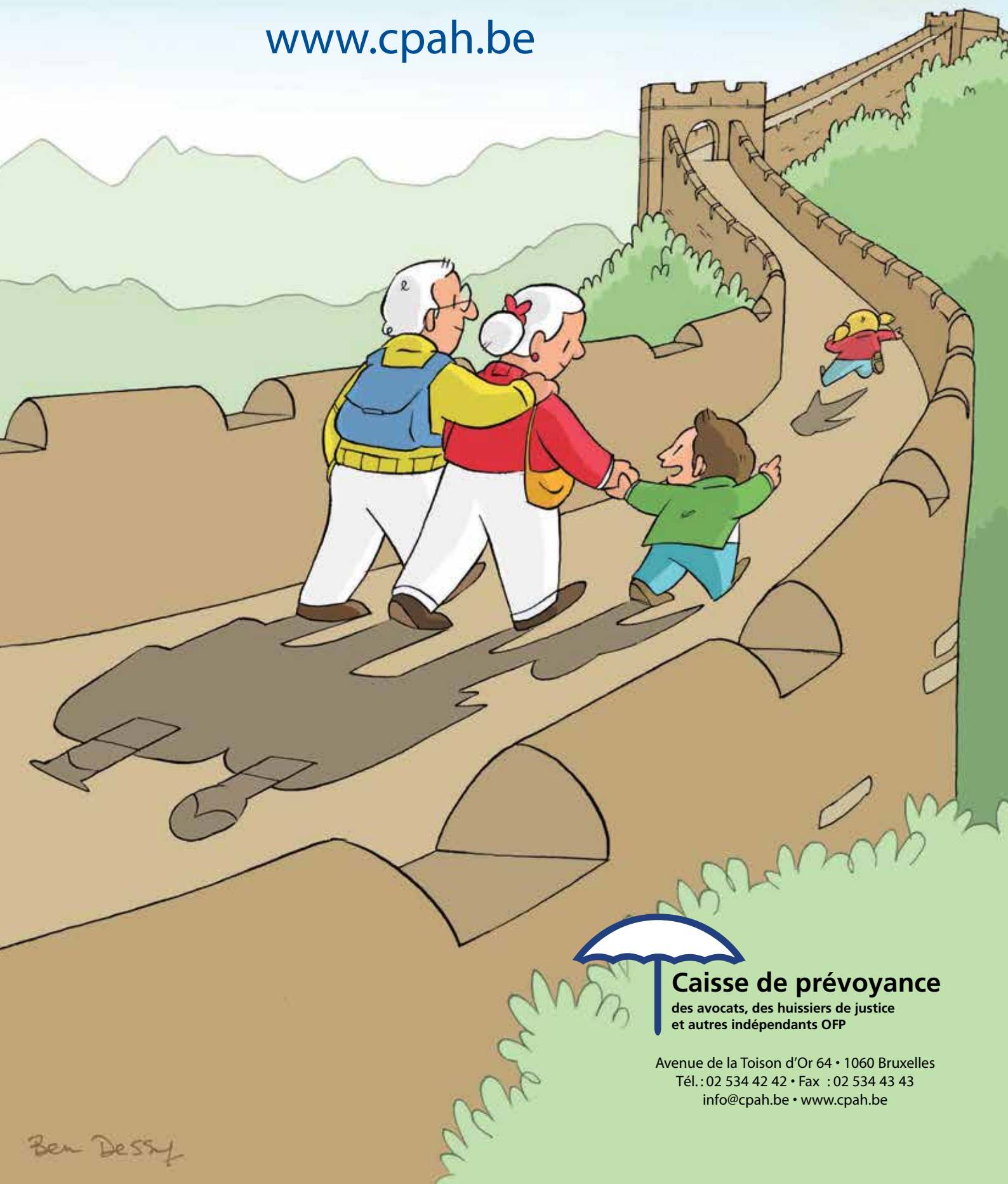
Quelques classiques et quelques suggestions, jusque dans les desserts, vous pourrez sans aucun doute y rester tard dans l'après-midi si l'estomac vous en dit.

Conclusion

Contrairement à la légende, l'Atelier de Jean n'a rien à voir avec notre regretté bâtonnier Cruyplants. Jean, c'est simplement le nom du patron. Cependant, nul doute que l'ancien bâtonnier y aurait trouvé son bonheur tant la cuisine de terroir y est agréable et le personnel, à commencer par la femme du patron, sympathique. Pour un lunch rapide ou un repas plus élaboré, n'hésitez pas à pousser cette porte que trop peu d'entre nous connaissent.

La pension complémentaire spécialement pour vous

www.cpah.be



Caisse de prévoyance

des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFF

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

Ben Dessy

Calendrier en bref

3 déc.

Midi de la formation :

« Les saisies : rappel au regard de la jurisprudence récente »

4 déc.

Conférence Berryer

6 déc.

Midi minuit de la musique et Saint-Nicolas

8 déc.

Midi de la formation « Avocats avec attestation pour la cassation pénale : l'annonce d'un barreau à plusieurs vitesses ? »

10 déc.

Colloque : « Quels droits face à la police ? Quelles réponses judiciaires et disciplinaires aux abus policiers ? »

16 déc.

Midi de la formation : La transaction pénale

11 déc.

Midi de la formation : « Renouvellement du bail commercial et résiliation du bail de résidence principale : quand la loi ne dit pas tout. »

9 janv.

Midi de la formation :

« Le tribunal de la famille, état des lieux. »

16 janv.

Rentrée solennelle de la Conférence du Jeune Barreau

21 janv.

Conférence sur l'Arménie par Bernard Coulie

28 janv.

Midi de la formation :

« Licenciement collectif : rappel des principes et mise en pratique. »

9 fév.

Midi de la formation :

« Les devoirs de l'avocat dans la lutte contre le blanchiment et la problématique du secret professionnel. »

27 fév.

Midi de la formation :

« La prévention et le règlement des conflits au sein des sociétés en pratique. »

2015

Contact pour les annonceurs

Jonathan DARCHAMBEAU
Square du Bastion 1A
1050 Bruxelles
Tel : 02/790 42 42
Fax : 02/790 42 40
jdarchambeau@thelius.be

Photos de couvertures :

© Katia Melis
Photos intérieures :
© Katia Melis

Tel : 02/645 17 70
Fax : 02/645 17 71
t.sladkovsky@legalides.be

Secrétaire de rédaction :

Tatiana SLADKOVSKY

Site Internet :

www.cjbb.be

Editeur responsable :

Benoît LEMAL
Chaussée de Waterloo 880
1000 Bruxelles
Tel : 02/379 00 50
Fax : 02/375 82 86
b.lemal@sybarius.net

Rédacteur en chef :

Tatiana SLADKOVSKY
Chaussée de la Hulpe 110/5
1000 Bruxelles

Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.

Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à Jonathan Darchambeau (jdarchambeau@thelius.be)

Cotisations

Le paiement de la cotisation au Jeune Barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du Jeune Barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2014-2015, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 20 €
- avocat inscrits au tableau et :
o ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €

o ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB) de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

**Êtes-vous victime
de votre administration ?**

**Désirez-vous une gestion simplifiée
de vos dossiers et de votre administration ?**

Alors, plaidez pour plus de liberté et focalisez-vous sur l'essence de votre travail avec Kleos, le logiciel de gestion en ligne pour les cabinets d'avocats.

Kleos



**FAITES LE PROCÈS DE VOTRE ADMINISTRATION
SUR WWW.KLEOS.BE/LEPROCES**



Wolters Kluwer